

Gc
929.2
B6685b
1487000

M. L.

REYNOLDS HISTORICAL
GENEALOGY COLLECTION

1

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY



3 1833 01205 6971

De Behault Dornon

Histoire Genealogique de
La Famille Boussu a Mons

Mc

929.2

B6685b



Quæ tribus ornantur foliis insignia quercus
In tantos animi robora magna probant.

Wolpen. S.J.

Gravé par L^s Van Pèterghem, Bruxelles.

*Armeiries de la Famille de Boussu.
de Meus.*

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE

DE LA FAMILLE

de BOUSSU, de MONS.

« Recueillir les titres épars d'une famille illustre et réunir les « souvenirs qui s'y rattachent, c'est, » disait feu le R. Père Roland, « toucher à l'histoire de nos principales institutions. » En écrivant ces lignes, à propos de la famille Malapert, de Mons, ce savant entendait parler des maisons qui jouèrent un rôle important dans l'histoire des anciennes villes de la Belgique.

La famille de Boussu est de ce nombre.

Célèbre dans les fastes de la ville de Mons, où elle brilla, pendant plus de quatre siècles, dans les rangs du clergé, de la magistrature et de l'armée, elle nous a légué des monuments de piété, de science et de bravoure trop éclatants pour qu'il soit permis de les laisser dans l'oubli. Aussi, sommes-nous convaincus que les montois ne liront pas sans quelque intérêt, la généalogie de la famille de celui, qui, le premier, entreprit d'écrire l'histoire de leur ville natale.

Cette généalogie n'a jamais été publiée. A peine trouve-t-on, dans certains auteurs, quelques fragments concernant cette maison. On s'étonne surtout que le comte Joseph de Saint Genois ne se soit point flatté de parler davantage des ancêtres de sa première femme. Il avoue lui-même que le grand tableau qu'il consacre à la parenté et à la descendance de Nicolas de Boussu

dans ses *Monumens anciens*, t. I, fol° CLXIV, n° XXIII, « embrasse une trop grande multitude d'objets ». C'est, en effet, un travail compliqué, qui, tout en donnant certaines filiations très curieuses de familles montoises, ne présente pourtant aucun caractère complet au point de vue des généalogies de celles-ci.

La famille de Boussu, de Mons, ne peut pas être confondue avec celle des Hennin-Liétard dite *De Boussu*. Celles-ci n'ont absolument aucun rapport entre elles ; leur origine est tout-à-fait différente.

Après de longues et laborieuses recherches, nous sommes parvenus à établir d'une manière irréfutable, l'arbre généalogique de la famille de Boussu, de Mons, de 1382 à 1785, sans une seule lacune.

Voici le résultat de ces recherches.

La famille de Boussu ¹, de Mons, était noble de race, car dès le XIV^e siècle, ses membres étaient intitulés *Écuyer*, dans tous les actes officiels.

Comme beaucoup de familles, elle eut ses époques de grandeur et de décadence : c'est ce qui explique le renouvellement si fréquent des lettres patentes de noblesse octroyées à ses membres descendants en ligne directe.

Il est à remarquer que les armoiries de la famille de Boussu ne varièrent jamais ; elles étaient : *D'argent à trois feuilles de chêne de sinople. L'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, doublé et attaché de gueules, aux lambrequins et bourrelet d'argent et de sinople. Cimier : une feuille de chêne de*

¹ L'étymologie de ce nom est *Buxus*, mot latin signifiant *Buis*, plante anciennement fort abondante dans le pays de Chimay. Voici les différentes orthographes par lesquelles le mot *Buxus* a passé pour devenir *Boussu* : *Buxutum* (IX^e ou X^e siècle, 1054-1055) ; *Bussud* (XI^e et XII^e siècle) ; *Bussuth* (1074) ; *Bossuth* (1080) ; *Bussud* (1118) ; *Buxu* (1177) ; *Bossuth* et *Boussuth* (XIII^e siècle) ; *Boussut* (XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles) ; *Boussu* (XVIII^e siècle).

l'écu. Plus tard, on rencontre *le heaume surmonté d'un chapeau de gueules et de sable et, comme cimier, les trois feuilles de l'écu*. Nous aurons plusieurs fois l'occasion de revenir sur ce chapitre.

Le premier personnage de cette famille que nous pouvons citer avec toute certitude, fut :

I. GILLES DE BOUSSUT, Écuyer, seigneur d'Imbrechies, premier sommelier du corps d'armée de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandres, en 1382, épousa, en premières noces, à Mons, *Isabeau de Haulchin*, issue d'une très ancienne et noble famille de Mons, dont les membres occupèrent, dès 1407, les fonctions d'échevin dans cette ville. Ses armoiries étaient : *Burelé d'argent et d'azur de 12 pièces, au lambel de gueules*.

Gilles de Boussut épousa, en secondes noces, à Mons, *Jeanne Jonne*, de Mons. Nous possédons, dans nos papiers de famille, l'original de l'avis de père et mère de Gilles de Boussut et de Jeanne Jonne ; cet acte est daté de Mons le 23 mai 1402 ; en voici quelques extraits :

« Noble homme Gilles de Boussut, Écuyer, seigneur d'Imbrechies et premier sommelier du duc de Bourgogne et Jeanne Jonne, sa femme, tous deux demeurant à Mons, partagèrent, de l'avis de leurs proches et amis, à savoir du côté de Gilles de Boussut, Nicolas de Solrebourg et Jean du Ponchiet ; et du côté de son épouse, Sire Jean Colpart, doyen et chanoine de Chimay, et sire Jean Piece, doyen de Salles près Chimay, entre leurs enfants, à savoir : 1^o Philippe de Boussut, leur fils aîné,.... 2^o Jean de Boussut, leur second fils,.... 3^o Charlotte de Boussut, dame de Samars,.... et 4^o Philippote de Boussut, dame de Spontin,.... leurs biens, fiefs, terres et seigneuries, etc. »

De son premier mariage Gilles de Boussut n'eut pas d'enfants ; du second, sont nés, comme nous venons de le voir :

1^o Philippe de Boussut, Écuyer, qui mourut sans doute célibataire, car c'est son frère puîné que l'on trouve seul, comme continuant cette famille.

- 2° Jean de Boussut, Écuyer, qui suit.
- 3° Charlotte de Boussut, dame de Samars.
- 4° Philippote de Boussut, dame de Spontin.

II. JEAN DE BOUSSUT, Écuyer, seigneur d'Imbrechies, (*v. relief de la terre de Chimay, en date du 15 avril 1390*), capitaine de cavalerie de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Jean de Boussut abandonna les armées du duc pour passer dans le camp ennemi des Liégeois, lorsqu'en 1408, Jean-sans-Peur se porta au secours de son beau-frère, Jean de Bavière, qui avait été chassé de Liège parce qu'il n'avait pas voulu se soumettre à la coutume exigeant que les princes-évêques reçussent les ordres le plus tôt possible après leur élection. L'évêque s'enferma dans la ville de Maestricht où les Liégeois vinrent l'assiéger. Jean-sans-Peur défit ces derniers dans la bataille d'Othée et réinstalla son beau-frère à Liège.

Nous ignorons quel fut le mobile qui poussa Jean de Boussut à commettre envers Jean-sans-Peur, l'acte de félonie que nous avons relaté ci-dessus, mais nous savons que le duc de Bourgogne l'en punit sévèrement en lui confisquant tous ses biens, y compris le fief d'Imbrechies. Jean de Boussut revendiqua, dans la suite, la possession de ce domaine. Ce fait est consigné dans *Le Blon*, écrivain très consciencieux du XVI^e siècle. (*Bibliothèque royale de Bruxelles, Fonds Goethals, manuscrit n° 5685, volume VI, page 127*) :

« Not. qu'il se voit dans le registre de la Court de Mons, qu'au plaidés 25^e de febv. 1427 une plainte faite par Jehan de Boussut pour debouter de la ferme d'Imbrechies Boudart de Cuvellers dit que Monseigr Le Ducq de Bourgogne lui avoit donné ce fief par confiscation faite à cause ledit de Boussut avoit suivi la partie des Liégeois estant Cap^{no} de Chevaulx pour le service du Ducq de Bourgogne. »

Nous verrons, plus loin, par un autre document, qu'il n'obtint pas gain de cause devant la Cour de Mons.

Jean de Boussut épousa, en premières noces, à Mons, Jeanne de Mortaigne, issue de cette illustre famille, qui prit son nom de la petite ville de Mortaigne sur l'Escaut, entre Valenciennes et Tournai, et dont Raoul se qualifia *prince*, du temps de Hugues Capet. Cette famille donna des biens considérables au monastère de Saint-Amand et s'allia aux Maisons de *Hainaut, Béthune, Flandre, Wavrin, Rœux, Enghien, Coucy, Conflans, Brabant, Trasegnies, Barbançon, Luxembourg, Landas, Gavre*, etc.

La famille de Mortaigne portait : *De gueules à la croix d'argent.*

Voici quelques extraits curieux du traité de mariage de Jean de Boussut et de Jeanne de Mortaigne, dont l'original repose dans mes papiers de famille :

« A Mous, l'an 1402, le 3^e jour de septembre, comparurent au traité de mariage de Jean de Boussut, Gilles de Boussut, escuyer, seigneur d'Imbrechies, premier Sommelier de Corps de Mgr le duc de Bourgoigne, et Jehan de Boussut, aussi escuyer, son filz, d'une part, et Thierry Faurelle et Michel le Bouvier dit Malapert pour Jehenne de Mortaigne, fille de Georges veusve de Jehenne Faurelle, d'autre part. »

Parmi les biens de Jeanne de Mortaigne, se trouvaient une rente hypothéquée sur l'hôtellerie portant l'enseigne du *Heaume* à Mons, et une autre sur la maison portant celle du *Rouge cerf*, aussi à Mons ; une rente sur la seigneurie de la Deuze, à Steenkercke, et de Masnuy-Saint-Jean, à Baissieux, à Harmignies et à Ghussegnies lez-Bavay.

L'argenterie se composait de : « six tasses, dix gobelets de plusieurs sortes, quatre aiguères, dix-neuf louches (cuillères), six salières, un petit flacon avec plusieurs anneaux d'or qui se trouvait dans le coffre du testateur. »

De plus, elle reçoit des exécuteurs testamentaires : « 2450 livres tournois, en deniers comptants ; plus des deniers au nombre de 57 pièces de monnoye d'or non coursables, asscavoir : 30 escus

d'or, 8 escus au Soleil, 7 mailles à la Croix Saint André, 1 lion d'or, 2 ducats hongrois, 2 ducats d'Italie, 1 noble Henricus, 2 vieux pistoles, 3 Ernoldus et 1 escu de Bretagne. »

Elle reçoit encore : « 48 sacs de houblon en la grange de la *Bonne maison de Houdaing*, dont la vente devoit se faire, ainsi que de 3 ghaines qui se trouvoient dans ladite maison à Mons ; 4 toiles blanches, 4 muids et demi de seigle, 50 muids d'avoine lesquels grains et toiles demeureront pour la provision de ladite maison., etc... »

Jean de Boussut épousa, en secondes noces, à Mons, Marie de *Molendon*, qui portait : *D'or au sautoir d'azur chargé de cinq fleurs de lys d'argent, accompagné de quatre billettes de sable.*

De son premier mariage, naquit un fils, Gérard, qui suit.

De sa seconde union, il eut un fils : Jean de Boussut, seigneur d'Imbrechies et de la Motte en 1431, capitaine commandant de la milice de Cambrai, épousa Isabeau de *Clary*. De cette union, naquit un fils, Jean de Boussut, sur lequel nous ne possédons absolument aucun renseignement. (Voir : LE CARPENTIER, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, pp. 17 et 143.)

III. GÉRARD DE BOUSSUT, Écuyer, Chevalier d'armes, capitaine de cavalerie de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, se distingua par sa bravoure aux sièges que celui-ci fit de Braine-le-Comte, en 1424, et de Mons, en 1425, comme allié de Jean IV, duc de Brabant. Ce dernier avait déclaré la guerre aux villes du comté de Hainaut qui avaient reconnu la suzeraineté du duc de Gloucester marié clandestinement à Jacqueline de Bavière ; celle-ci s'était réfugiée à Mons et y était défendue par les troupes de Gloucester ; mais la ville dut capituler et Jacqueline fut amenée prisonnière à Gand.

Le comte de Hainaut, Guillaume IV, accorda à Gérard de Boussut une rente viagère de 150 livres tournois, en récompense de sa fidélité et de ses bons services durant la rébellion des Liégeois et en compensation de la confiscation du fief d'Im-

brechies faite à son père, qui avait déserté le corps d'armée de Jean-sans-Peur pour passer dans le camp ennemi des Liégeois. Ce document prouve suffisamment que Jean de Boussut n'obtint pas gain de cause quand il voulut débouter du fief d'Imbrechies, Boudart de Cuvillers qui avait reçu ce domaine du dit duc de Bourgogne. Les lettres par lesquelles Guillaume IV accorda à Gérard de Boussut une rente viagère de 150 livres tournois font partie de l'excellent travail intitulé : « *Documents relatifs à l'Expédition de Guillaume IV contre les Liégeois. 1407-1409. — Hainaut et Liège* », publiés par M. Léopold Devillers, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IV, n° 1, 4^{me} série.

Voici un extrait de cette pièce curieuse :

« GUILLAUME, Comte de Hainaut, etc. Comme Jehans de Boussut ou tamps de la rébellion que plusieurs des Liégeois firent contre nostre très chier et très amé frère Jehan de Bavière, esleu de Liège et comte de Los, leur seigneur, se fust tournés de le partie des dessus dis rebelles et avenus à nous et à nostre dit frère et pour celli cause les biens et hiretages qu'il avoit en nostre dit pays de Haynnau fussent confichiés et vendus à nostre prouffit, desquels biens et hiretage estoit hoirs et successeurs sire Gérard de Boussut, *chevalier*, son fils ; savoir faisons que, pour tant que lidis sire Gérard, durant ladite gherre demora dalès nous et de nostre parti, pour les bons et agréables services qu'il nous fist, lui avons donnet. »... une rente viagère.... « de cent et chinquante libvres tournois, monnoye coursable en nostre dit pays... etc ». [D'après un *vidimus sur parchemin, délivré le 24 février 1419 (1418. v. st.) sous le sceau de frère Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers de Mons. — Trésorerie des Comtes de Hainaut.*]

On aura remarqué que Gérard de Boussut est intitulé *chevalier* dans le document qui précède. Il s'agit ici, qu'on ne s'y trompe pas, d'un *chevalier d'armes*, car, à cette époque, le titre de *che-*

valier n'existait pas encore comme qualification nobiliaire ; celle-ci ne prit, en effet, son origine que vers le milieu du XVI^e siècle.

Gérard de Boussut, dit Le Blon (*manuscrit précité, même f°*), « fut blessé mortellement devant la ville de Liège et est décédé l'an 1458 et enterré à Templou com appert par son épitaphe avec attestation des Eschevins dudit lieu en date de l'an 1597. »

Il avait épousé à Mons, Marie de Crohin, issue d'une ancienne famille noble de Mons, qui fournit de nombreux échevins à cette ville et qui portait les armoiries suivantes : *D'azur à trois peupliers d'or.*

Ces armoiries se voyaient encore, au commencement de ce siècle, sur un vitrail du cloître du Prieuré de Bois-Seigneur-Isaac (*v. Saint Genois, Mon. Anc., Vol. II, p. 97*).

Gérard de Boussut laissa de sa femme les enfants qui suivent et qui écartelèrent leur armes avec celles de leur grand'mère, *de Mortaigne* :

1^o Marguerite de Boussut, qui épousa Jean de la Saulx, secrétaire de la reine Marie. Il était issu d'une famille noble très ancienne, qui portait : *D'argent à l'aigle d'azur.*

On lit dans Le Blon, (*manuscrit précité, page 212*) :

«... et tient ont par traditions des anciens que ce fut luy (*Jean de la Saulx*) des premiers qui porta les nouvelles à L'Empereur Charles Cinquième, de son election à L'Empire. »

2^o Jean de Boussut, Ecuyer, mort célibataire à Mons.

3^o Jeanne de Boussut, religieuse à l'abbaye d'Argenton, au comté de Namur.

4^o Nicolas de Boussut, qui suit.

5^o Louis de Boussut, Ecuyer, échevin de Mons en 1516, épousa à Mons, Catherine le Clercqz, qui portait : *D'argent au cœur de gueules accompagné, en chef, d'un croissant d'azur entre deux étoiles à six rais de sinople, et en pointe, d'une étoile de même.*

Elle était veuve en 1530 : « En 1530, le 25 octobre, Vinchent

de la Corbière, demeurant à Silly, vendit à Jean de le Bocq, demeurant à Mons, acquérant au nom de damoiselle Catherine le Clercqz, veuve de Louis de Boussut, 100 (L. t.) de rente sur deux bonniers de terre sis au chemin *Croisset*, » (*Extrait des titres du Ferme des Eschevins de la Pairie de Silly. SAINT GENOIS, Mon. Anc., t. I, f° CIXXVII.*)

De ce mariage naquirent :

a. Jeanet de Boussut, Ecuyer, mort jeune.

b. Jeanne de Boussut, mariée à Mons, à Jacques *Cospeau*, fils de Jean et d'Antoinette de Mortaigne ; il portait : *Ecartelé : au 1^{er} et 4^e, d'azur à trois grelots d'or, qui est COSPEAU ; au 2^e et 3^e, de gueules à la croix d'argent, qui est MORTAIGNE.*

Ils eurent un fils :

aa. Louis Cospeau, qui épousa, à Mons, Michelle Mainsent (*Parti d'argent et de sable au lion de l'un dans l'autre*). Ces derniers donnèrent le jour à un fils : Philippe Cospeau, né à Mons, en 1570, évêque de Lisieux, un des plus grands théologiens de son temps ; il porta la mitre épiscopale près d'un demi-siècle dans la Bretagne, la Normandie et la Guienne ; les souverains Pontifes lui donnèrent le titre de *défenseur de l'Eglise*. Il fut le confesseur de Henri IV, dont il fit l'oraison funèbre, assista à la mort de Louis XIII et à la naissance de Louis XIV. Il donna lieu à ce beau distique qui, en peu de mots, fait son éloge :

*Tres dedit huic meritas Montensi Gallia mitras
Vir probus et docta mente disertus erat.*

Il décéda au château de Loges, dans son évêché de Lisieux, le 8 mai 1646, et fut enterré à Paris, dans la chapelle des Bénédictines. Son épitaphe (*publiée par MATHIEU, Biographie montoise, p. 57.*) se termine ainsi : « *Il mourut dans son évesché de Lisieux le 8 may 1648, âgé de 76 ans, prononçant ces paroles : VIXIMUS IN CHRISTO, MORIAMUR IN CHRISTO. Natif de Mons, vers*

1570, *fils de Louis et petit-fils de Jacques Cospeau et de Jeanne DE BOUSSU. »*

bb. Philippe Cospeau qui épousa, en 1586, Barbe Lestarqui, fille de Favien et de Jacqueline de Bodrenguien.

Ils eurent de leur union un fils :

Pierre Cospeau, époux de Catherine Cousin, auteur d'un *Traité de jurisprudence*, imprimé en 1626, et d'un *Traité de droit sur les successions*, édité à Mons en 1640.

IV. NICOLAS DE BOUSSUT, Écuyer, échevin de Mons en 1506, obtint de l'Empereur Charles-Quint des Lettres-patentes de réhabilitation de noblesse, datées de Tolède, le 6 mai 1532. En voici la partie intéressante :

« CHARLES, etc. De la part de notre féal ami Nicolas de Boussut, Nous a esté remonstré que, passé plus de cent ans de l'estocq duquel le réquérant seroit descendu, il auroit esté tenu et réputé pour noble portant tiltre d'*Escuyer* ; mais comme ce tiltre de noblesse auroit cessé en lui, n'ayant eu moyen de s'y maintenir sans s'adonner à la traffict, ce qu'il a délaissé, vivant présentement de ses moyens ; mesme que feu son père Gérard de Boussut seroit mort Capitaine de Chavalerie au service du Ducq de Bourgogne, comme il Nous est apparu par les attestations par lui exhibées. Pour ces causes, Nous at très humblement supplié, qu'au cas et pour les raisons susdites, il pouvoit estre déchu de son tiltre et degré de noblesse, nostre plaisir fut de l'en vouloir relever en luy ratifiant et confirmant pour luy, ses hoirs et successeurs, mâles et femelles, nés et à naistre, en légitime mariage, et luy en faire despécher lettres en (*due*) forme, au cas pertinent. Scavoir faisons que, pour les causes et autres bonnes considérations à ce mouvantes et inclinantes, à la supplication et règles que Ns a esté faictes en sa faveur par aulcuns princes, proches de nostre Imperiale Personne, à Ns de nostre propre motif, science et..... etc.... avoir audict Nicolas de Boussut, suppliant, ensemble à ses enffans et postérité,..... etc... accordé

et accordons par ces présentes le tiltre et degré de noblesse. Et perpétuellement avoir et porté les armoiries timbrées qu'ils ont jusqu'à présent portées à scavoir : *Un escu d'argent à trois fœilles de Chesne de Sinople ; un heaume enrichi et décoré, tortillé de mesme couleur dont au timbre à la partie d'en hault se met une foëille de Chesne,...* etc.... En tesmoingnage de quoi, Ns avons signé la présente et à Icelle faire mettre notre grand sceel. Donné en nostre Ville de Tolède, le sixièsme de may, l'an de grâce mil cinq cens trente-deux. »

Nicolas de Boussut épousa en premières noces, à Mons, en 1491, (comme il appert du compte de l'an 1525, déposé aux archives de l'État, à Mons, 2^e trésorerie, liasse 3, n^o 15, f^o V), Jeanne de Briquenaix, fille de Jean, trésorier de la ville de Mons, en 1494 et 1500, échevin de cette ville en 1491, 1498, 1509, 1510, 1511, 1515 et 1516, chef du magistrat en 1519, 1520 et 1552, et de Marguerite de Peissant (v. compte original de l'an 1507 du receveur des Aides du Hainaut, f^o 25, Archives de l'État, à Mons). La famille de Briquenaix portait : *D'azur au chevron d'or accompagné, en chef, de 2 étoiles à six rais et, en pointe, d'une coquille, le tout de même.*

Nicolas de Boussut épousa, en secondes noces, à Mons, le 23 juillet 1538, Marguerite Mathieu.

Il ne laissa pas d'enfants de sa seconde femme. Les exécuteurs testamentaires de celle-ci furent Nicolas de Boussut, son mari, Wismer Tayenne, Humbert Lefrancq, et Jean Mainsent « aux vus de damoiselle Laurence Hannart, femme de Guy Gouvion et de Catherine Waudré et Jacqueline Gouvion leurs filles. 1553. »

Le comte Joseph de Saint-Genois a publié, concernant Nicolas de Boussut, dans ses *Monuments anciens* (t. I, f^o CLXIV, n^o XXIII), un grand placard, vrai travail de bénédictin, intitulé : « Parenté et Descendance de Nicolas de Boussut époux de Jeanne Bricquenaix, fille de Jean et de Marguerite de Peissant. Ce Nicolas est le VII^e aïeul d'Isabelle-Christine-Marie-Josèphe-

Waudru-Théodore de Boussu, née le 5 juillet 1765. La filiation est prouvée par les titres originaux qui sont cités, à chaque génération, et qui se trouvent dans des dépôts publics, surtout ceux qui prouvent avec évidence la séparation des branches fondues dans les familles de de Grouff et van Dam. »

Ce placard, nous l'avons dit dans notre introduction, se rapporte à une infinité de familles et ne donne qu'une très courte généalogie de la famille de Boussu et à partir de 1506 seulement. L'auteur l'avoue du reste : « On reprochera, sans doute, » dit-il, « à la carte de Boussu d'embrasser une trop grande multitude d'objets. C'est un volume, dira-t-on, qui, pour une seule famille en présente une infinité d'autres. Mais on conviendra qu'elle ne renferme que ce qui importe à chaque famille de connoître. Elle fait voir l'origine des personnes et des biens, la suite des descendants en ligne directe et collatérale, ce que les biens sont devenus et tous les liens de consanguinité par lesquels on tient à d'autres familles. La plupart de celles qui forment la descendance de Baudouin Boullanger et d'Antoine de Peissant y sont représentées. De Baudouin Boullanger descendent les Ruffault, Ennetières, de la Croix, de Hennin, du Chastel de la Hovarderie, Rodoan, etc. ; d'Antoine de Peissant descendent 1° les Dessus-le-Moustier, par le mariage de Michelle de Peissant, dame de Noirchin avec Henri Dessus-le-Moustier dont on voit les armoiries sur une vitre de Sainte-Waudru, à Mons, etc. » (Je parle de ce vitrail dans ma *Notice sur deux anciennes verrières de l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, publiée dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, tome XX).

On le voit, l'auteur a négligé de donner un travail complet sur la famille de Boussu, pour s'étendre sur toutes les familles alliées indistinctement.

De son premier mariage, Nicolas de Boussu laissa quatre enfants :

1° Charles de Boussut, Écuyer, célibataire, portait encore,

ainsi que ses frères et sœurs qui suivent : **BOUSSUT écartelé de MORTAIGNE.**

2^o Marie, dite *Nicolle* de Boussut, épousa à Mons, Etienne de *Waudré*, qui portait : *D'or au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sable* ; elle trépassa à Mons, le 10 août 1554. Etienne de *Waudré* était le grand-oncle de Julien de *Waudré*, poète montois célèbre, chanoine de Saint-Germain en 1629, régent du collège de Houdain de 1625 à 1631, fils d'Etienne de *Waudré* (filleul audit de *Waudré-de-Boussu*) et de Catherine Ghoret. (Voir concernant le poète Julien de *Waudré* : A. MATHIEU, *Biog. mont. Mons*, 1848. In-8^o, pp. 271-274, et A. BARA, *Ann. du Cerc. Arch. de Mons*, t. I, pp. 163 à 179).

Marie de Boussut mourut à Mons, le 4 juin 1545, et fut entermée avec son mari dans l'église de Sainte-Waudru où l'on voit, encore de nos jours, leur pierre tumulaire portant l'inscription suivante :

Chy gist bonne personne Étienne de Waudré qui trépassa le X D'Oust an 1554 et chy y gist demoiselle Nicolle de Boussu son espouse qui trépassa le 4 juing 1545. Prie pour leurs âmes. (L. DEVILLERS, *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons*, etc. *Église S^{te} Waudru*, n^o 72).

3^o Gérard de Boussut, Écuyer, se maria à Mons, en 1536, avec Catherine de *Locres*, fille de Jean, échevin de Mons en 1528. Ses armoiries étaient : *D'azur à deux chevrons d'or, au chef de gueules à trois grelots de même.* On lit dans *Le registre des Draps de morts*, au Dépôt des archives de l'État à Mons : « Compte de 1544 octobre. Pour le drap de estat de bourgeois mis à Gérart de Boussut..... x livres. » Devenue veuve, Catherine de *Locres* se remaria avec Louis de *la Croix*.

De cette union naquirent deux filles :

a. Marguerite de Boussut ;

b. Isabeau de Boussut, toutes deux décédées à Mons, sans postérité.

4° Jean de Boussut, qui suit.

V. JEAN DE BOUSSUT, Écuyer puis Chevalier à titre personnel, portait ses armes pleines. Il mourut à Mons, en 1578, fut bailli des ville, terre, justice et seigneurie de Saint-Ghislain en 1568, seigneur de Marœulle, homme d'armes de la Compagnie militaire commandée par le comte de Lalaing, et obtint de Philippe II, roi d'Espagne, des Lettres-patentes de concession du titre de chevalier, datées de Gand, le 9 janvier 1578. Ces lettres-patentes étaient personnelles quant au titre de Chevalier :

« PHILIPPE, etc. De la part de notre féal Jean de Boussut, Nous a esté représenté que feu son grand père Gérard de Boussut seroit mort capitaine de chevaulx au service du ducq Charles de Bourgogne et que Nicolas de Boussut, son père, auroit obtenu lettres-patentes de Noblesse pour lui et sa postérité naist et à naistre en léal mariage, de l'Empereur Charles Cinquième de glorieuse mémoire, mon seigneur et père, et qu'il auroit fait diverses prestes et avances d'argent aux occasions urgentes tant pour notre service que pour le service de feu l'Empereur, même qu'il auroit servi ex espéditions (sic) de ghuerre qui se sont présentées, en qualité d'homme d'armes dans la Compagnie de Monsieur le comte de *Lalaing* où qu'il s'est toujours comporté fort valeureusement, comme il Nous est apparut par les attestations par lui exhibées ; joint que ses prédécesseurs, tant du côté paternel que maternel, issus de principales familles de la ville de Mons, restant toujours constamment et avec une entière réputation maintenue dans la Religion Catholique et fidèle obéissance ; pour ces causes, ledit remonstrant Nous a très humblement supplié, Il nous plust par lettres-patentes lui accorder et octroyer en forme de mercède LE TITRE D'HONNEUR DE CHEVALIER et avec droits, franchises et privilèges ordinaires comme ont accoustumé de jouir tous les autres Chevaliers de nostre pays de par-deçà ; pour ces causes et autres considérées, même afin de le stimuler davantage et lui donner occasion au moyen de quelque marque

d'honneur de se vertuer de plus en plus en nostre service, Nous, désirant favorablement le traiter, décorer et élever, avons ce dit Jean de Bousut fait et créé, faisons et créons chevalier par ses présentes, voulons et entendons, etc. Donné en notre ville de Gand, ce neufvième de janvier l'an mil cinq cents soixante-dix-huit. »

Jean de Boussut fut assisté de son père lorsqu'il épousa, en premières noces, par contrat du 30 septembre 1536, Françoise *d'Offegnies*, fille de Jean, chef du magistrat de Mons en 1494, et de Catherine des Camps, dame de Callennes, qui comparut au mariage de sa fille.

La famille d'Offegnies, de très ancienne noblesse, fournit un grand nombre d'échevins et d'autres magistrats à la ville de Mons ; elle portait les armoiries suivantes : *D'azur à la fleur de lys d'argent.*

Jean de Boussut avait la recette des biens de Catherine d'Offegnies, veuve de Jean Masselot. Il existe deux baux qu'il a concédés en cette qualité ; le premier date du 2 octobre 1589 et commence en ces termes : « On vous fait savoir que Jean de Boussut, receveur de damoiselle Catherine d'Offegnies, veuve de Jean Masselot, en son vivant Ecuyer, seigneur d'Aulnoit, etc. » ; le second, du 1^{er} avril 1604, débute par ces mots : « On vous fait savoir que Jean de Boussut, commis par les hoirs feu damoiselle d'Aulnoit, ce dernier bail fut accepté par Simon Deppe, » etc.

Il épousa, en secondes noces, à Mons, le 12 mai 1544, Françoise *Gosseau*, fille de Nicolas et de Nicolle de Masnuy. La famille Gosseau a toujours brillé, au premier rang de la magistrature montoise ; elle porte : *De gueules au sautoir d'or.*

Le contrat de mariage de Jean de Boussut et de Françoise Gosseau repose dans les archives de ma famille. Il est daté de Mons le 7 mai 1544. Il commence en ces termes : « Jehan de Boussut fils de Nicolas accompagniet de Nicolas Bricquenaix son oncle demourant à Bruges, d'une part ; et damoiselle Colle de

Masnuy, vevve de feu Nicolas Gosseau, soy faisant fort de Franchoise Gosseau sa fille, d'aultre part., » etc.

Le 6 juin 1548, Jean de Boussut fit relief du fief lige de Ghusignies tenu de la baronnie de Roisin, du chef des dispositions de l'avis de père et mère de sa seconde femme.

Il eut du premier lit, (*comme il se voit dans le Livre original des pensions, à la trésorerie des États à Mons, 1554, f^o XVII*), deux enfants :

1^o Nicolas de Boussut qui suit.

2^o Marguerite de Boussut, qui épousa à Mons, le 4^{er} mai 1580, Charles *le Clercqz*, échevin de Mons en 1590 et 1591, fils de Philippe. Il portait les armoiries que nous avons données plus haut concernant cette famille.

On voit dans le *Registre des draps de morts* de 1578 à 1615, au Dépôt des Archives de l'État, à Mons : « Le 10^e juillet 1598, ung estat de bourgeois pour Marguerite de Boussut femme à Charles le Clercqz enterrée à Saint-Germain x livres. »

Il eut du second lit, trois enfants :

3^o Anne de Boussut, morte célibataire.

4^o Charles de Boussut, Écuyer, époux de Marie Pottier, auteur de la branche cadette de la famille de Boussu, de Mons ; sa descendance suivra après celle de son demi-frère, (*voir page 438*).

5^o Jeanne, née en 1558, épousa Michel *de Behault*, fils de Charles et de Jeanne de Loroir, avec lequel elle fit son avis le 25 juillet 1596. Elle mourut veuve le 17 mars 1648. L'état de leurs biens est daté du 5 juin 1656 ; ces biens sont à répartir par cinquièmes entre Isabeau de Behault, la veuve de Charles de Behault, les hoirs de Georges Favreau, les hoirs de Jean de Braine et François et Jean Galopin. (*Voir. Annuaire de la Noblesse de Belgique de 1884, t. 38, p. 79.*)

VI. NICOLAS DE BOUSSUT, Écuyer, licencié-ès-droit, fit son contrat de mariage le 3 juin 1563 ; il y est dit qu'il est fils du premier lit et que son père se remaria avec Françoise Gosseau. Il

épousa à Mons, Catherine *Pottier*, née en cette ville, le 13 juillet 1543, fille de Vincent et de Marie de le Samme, petite fille de Jean, Écuyer, seigneur de Dour et de Jeanne Wyart, dite *du Chastel*. Marie de le Samme se remaria avec Jean Galopin, échevin de Mons, et eut une fille, Jeanne, qui épousa Jean de Behault. Catherine Pottier était nièce de François Pottier, époux de Françoise de Behault. La famille Pottier compte parmi les plus illustres de Mons. Elle a fourni à cette ville un nombre considérable de guerriers et de magistrats distingués. Ses armes sont : *D'or à la fasce d'azur*. (Voir la généalogie de la famille Pottier dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 22, p. 284 ; add. t. 27, p. 393).

Le comte Joseph de Saint-Genois a publié, *in extenso*, le contrat de mariage de Nicolas de Bousut et de Catherine Pottier, dans ses *Monuments anciens* (t. I, f^{os} CIXXVI à CIXXVIII). Il est daté de Mons, le 3 juin 1563.

Voici quelques extraits de cette pièce curieuse :

Devant les hommes de fief « comparurent personnellement Jehan de Bousut filz Nicollas, Phles Dervillers et Jehan d'Offegnies, accompagniés de Nicolas de Bousut, filz du dict Jehan et nepveu ausdictz Dervillers et d'Offegnies, tous demorans en la ville de Mons, d'une part ; et Jehan Ghaloppin, damoiselle Marie de la Verde Rue, Phles de le Samme et Jehan Meurin accompagniés de damoiselle Katherine Pottier fille de feu Vinchien et de Marie de le Same aussy tous demorant audict Mons, d'aultre part ; etc... Les dits hommes de fief « avoient faict et firent, traictèrent, conclurent et accordèrent le mariage de luy ledict Nicollas de Bousut à ladicté Katherine Pottier sur les devises, promesses et convenences cy-après declarez, etc... assavoir venant de la parchon à lui faicte par le dict Jehan de Bousut pour cause de son mariage à Françoise Ghosseau, sa seconde feme, la somme de quarante livres tournois l'an de rente et pension cy-devant vendues et obligies par les Abbé, Religieux et Couvent

de l'Eglise et Abbaye de Sainct Ghislain, ayant cours durant la vie dudict Nicolas de Bousnut et Margherite de Bousnut, sa sœur... etc... item, avoit et aura encore icelluy Nicollas de Bousnut venant du testament de feu Nicolas de Bousnut, son grand père, la somme de quarante livres tournois l'an de rente et pension par deulx lettres de vingtz livres tournois chacunes cy-devant vendues et obligies par les nobles et bonnes villes du pays de Haynnau... etc... ; item, fut encore donnet à congnoître par ledict Jean de Bousnut que ledict Nicollas de Bousnut doit avoir venant du meisme testament de son dict grand père *une tasse d'argent* à la discrétion de ses exécuteurs... etc... avoit encorre icelluy Jehan de Bousnut donnet à congnoître que ledict Nicollas de Bousnut, son dict filz, debvoit avoir après son trépas, en biens héritiers tenus en main fermes, partant allencontre de Marguerite de Bousnut, sa sœur, à partir selon loy, quy est les deux tierchs audict Nicolas de Bousnut et l'aulture tierch à la dicte Marguerite de Bousnut, sa sœur, ès parties que s'ensuit, assavoir : l'héritage d'une maison, chambre par terre, estable, puiche et court c'on dist *Sainct Xpoffle* gisante à froncq *le Grand Marchiet* de Mons... etc... ; item, une aulture maison, tasnerie et jardin gisante en ceste ville de Mons, assés près *du Béghinaige*, tenant d'une part à la vesve Adrien de le Vigne, d'aulture à la vesve Loys de Bousnut,... etc... ; item, ung fief ample tenu de la terre et seigneurie du Sars lez la ville du Rœlz, venant du patrimosme dudict Jehan de Bousnut..., etc... ; item, une aulture maison gisante ès faubourgs de *la porte Sainct Ghislain* nomé communément *les jardins as Aghace*... etc... ; item, soixante livres de rente sur une maison portant l'enseigne de *la Gallers d'or* gisante à froncq *la rue de la Cauchie* de ceste ville de Mons, et deulx aultres parties de rentes, l'une portant dix-huyet livres cinq sols syx deniers l'an, sur les maisons Franchois Bracquenier et Jehan Mathon, gisantes en *la rue de le Tripperie* en ceste ville de Mons... etc... ; pour lequel assenne saulver et garder au prouffit de ladicte Katherine Pottier sont

dénomez Mambours Gilles Pottier, seigneur de Dour, et Phles de le Samme, seigneur de Kiévrechin, etc... Ce fut fait en la ville de Mons, l'an mil cinq cens soixante-trois, le troiseisme jour du mois de Juing. »

Nicolas de Boussut et Catherine Pottier eurent de leur union :

1^o Anne de Boussut, née à Mons, le 10 novembre 1567, religieuse à l'abbaye d'Espinlieu, lez-Mons.

2^o Gaspard de Boussut, Écuyer, abbé-mitré de Saint-Ghislain et, comme tel, prince du Saint-Empire, comte de Basècles et Primat du Hainaut, mort le 30 juillet 1628.

Gaspard de Boussut fut nommé abbé de Saint-Ghislain en 1616. Il fit restaurer les bâtiments de l'abbaye qui avaient été fort détériorés à la suite de différentes guerres. Il fit construire à cette abbaye, une façade donnant sur le marché et sur laquelle figuraient les armoiries des de Boussu ; cette construction fut démolie lorsqu'on reconstruisit l'église.

Gaspard de Boussut fit don à l'église de l'abbaye non-seulement de plusieurs ornements sacerdotaux confectionnés en tissu broché d'or et d'argent, mais encore de tous les objets nécessaires à la célébration de l'office divin ; les autels furent aussi richement décorés par ses soins. Un don d'une valeur inestimable que lui devait l'abbaye était une châsse en argent ciselé, destinée à recevoir les reliques de saint Ghislain. Cette châsse, représentant une église de style ogival, était un vrai chef-d'œuvre dont les bas-reliefs, travaillés avec un fini et une délicatesse admirables, représentaient les principaux épisodes de la vie de saint Ghislain. Il offrit également au monastère un buste en argent du fondateur de l'abbaye. Cet objet était destiné à recevoir le chef du saint. Sur la demande de Gaspard de Boussut, des artistes renommés étaient venus de l'étranger pour exécuter ces travaux d'orfèvrerie.

Le 18 octobre 1626, François van der Burgh, archevêque de Cambrai, vint présider à la cérémonie de la translation des reli-

ques de saint Ghislain, dans la nouvelle châsse. Le prévôt de Mons, l'abbesse de Maubeuge, les députés des États du Hainaut et un grand nombre d'autres notabilités vinrent assister également à celle-ci. L'archevêque de Cambrai, précédé de tous les abbés de Saint-Ghislain, se rendit à la vieille châsse qui fut ouverte et, après les prières d'usage, il en retira les reliques qui furent vénérées par l'assemblée et déposées ensuite dans la nouvelle châsse ; il lut alors les actes d'attestation de Roger, son prédécesseur, et afin de mieux convaincre les assistants de l'authenticité de ceux-ci, il lut également les actes d'attestation de Henry de Berghes faisant mention de ceux de Roger. Puis l'archevêque résumant ces deux documents, y ajouta son propre acte d'attestation qu'il scella du cachet de ses armes, et ferma ensuite la nouvelle châsse. Puis il plaça le crâne du saint dans le buste. Cette cérémonie fut suivie d'une messe solennelle et d'une procession qui fit le tour du marché avec la nouvelle châsse portée par quatre religieux et suivie des abbés et de l'archevêque. En rentrant dans l'église le *Te Deum* fut chanté.

Gaspard de Boussut fit construire, en 1626, le couvent des Jésuites de Mons ; sur la façade principale de ce monument, on voyait, au pied d'une statue de la Vierge, ses armoiries : *Écartelé au 1^{er} d'argent à trois feuilles de chêne de sinople qui est BOUSSU ; au 2^e, d'or à la fasce d'azur, qui est POTTIER ; au 3^e, d'azur à la fleur de lys d'argent, qui est D'OFFEGNIES ; au 4^e, d'azur au chevron d'or accompagné, en chef, de deux étoiles à six rais d'or et, en pointe, d'une coquille de même, qui est BRICQUENAIX.*

Sous les armoiries se trouvait cette inscription :

Reverendus admodum Dominus Gaspard de Boussu Abbas Sancti Ghisleni primas Hannoniæ hoc ædificium a fundamentis extruxit anno M.D.C.XXVI.

Gaspard de Boussut mourut regretté de tous, le 30 juillet 1628, après onze ans de sacerdoce.

3° Marguerite de Boussut, morte à Mons le 25 juin 1594, épousa en cette ville, le 5 décembre 1587, Jean *Brassart*, fils de Jean et de Barbe de Buzegnies. Jean Brassart mourut à Mons, le 12 septembre 1626 ; il fut inhumé, près de son épouse, dans la chapelle de Saint-Mathieu de l'église de Sainte-Waudru.

On lit dans les *Registres des Draps de morts*, au Dépôt des archives de l'État, à Mons : « 27 juing 1594. Ung estat de bourgeois pour Marguerite de Boussut femme à Jehan Brassart..... x livres. »

Les armoiries de la famille Brassart, famille qui a fourni plusieurs magistrats distingués à la ville de Mons, étaient : *d'azur à la croix ancrée d'or.*

4° Jean de Boussut, qui suit.

VII. JEAN DE BOUSSUT, Écuyer, seigneur d'Arbre et d'Attre, bailli des ville, terre, justice et seigneurie de Saint-Ghislain en 1622, né à Mons, en 1566, mort le 19 septembre 1628 et enterré à Saint-Ghislain dans la chapelle du dit saint. Il résidait dans cette localité auprès de son frère, abbé mitré du dit lieu. Il est appelé fils de Nicolas de Boussut et de Catherine Pottier, dans un titre de ferme de Saint-Ghislain daté du 22 juin 1613.

Il existe aux *Archives générales du Royaume à Bruxelles*, un registre intitulé : « *Volume premier particulier des matières féodales des plaix de la Court et Seigneurie de l'église et abbaye de Saint Ghislain tenuz par Jean de Boussut, bailly du dit Saint Ghislain, du 6 novembre 1619 au 3 juillet 1622.* »

Jean de Boussut épousa, par contrat de mariage du 21 juillet 1599, et sacramentellement le 24 du même mois, Marguerite Noël, née en 1578, morte le 19 novembre 1637, inhumée à Sainte-Waudru, fille de Christophe et de Marie du Mont. La famille Noël portait : *Coupé, au 1 parti : a. d'azur à une gerbe d'or ; b. de sable à une houe d'argent ; au 2, palé d'argent et de gueules.*

Il fit son acte de partage le 28 juillet 1615.

De ce mariage sont nés :

1^o Christophe de Boussut, Écuyer, né à Mons, le 13 mai 1600, mort en cette ville, le 7 février 1669, en célibat.

Il était seigneur d'Arbre et d'Attre et bailli des ville, terre, justice et seigneurie de Saint-Ghislain.

2^o Marguerite de Boussut, née à Mons le 14 septembre 1601, religieuse à l'abbaye d'Epinlieu, lez-Mons.

3^o Jaspert de Boussut, qui suit.

4^o Anne de Boussut, née à Mons, le 31 août 1605, religieuse à l'abbaye d'Ath.

5^o Catherine de Boussut, née à Mons le 19 août 1607.

6^o Jacqueline de Boussut, née à Mons, le 8 juillet 1609, morte le 13 juin 1632, épousa à Mons, le 18 mai 1628, Simon *Masson*. (*Échiqueté d'argent et d'azur à la bande de gueules chargée de 3 étoiles d'or et brochant sur le tout.*)

7^o Marie de Boussut, née à Mons, le 20 décembre 1611.

8^o Catherine, seconde du nom, née à Mons le 17 janvier 1614.

9^o Jeanne de Boussut, née à Mons, le 29 octobre 1616, morte en cette ville, le 17 octobre 1696, épousa à Mons, le 29 août 1638, Jacques *Malapert*, licencié-ès-loix, fils de Jacques et de Françoise de Lobel.

Jacques Malapert appartenait à l'ancienne et illustre maison de Malapert descendant des seigneurs de Bazentin, de Montauban et de Hervilly, maison qui a donné lieu au *Mémoire* remarquable du R. P. Roland, S. J., publié sous le patronage du Cercle archéologique de Mons, en 1860.

Les armoiries de Malapert étaient : *D'azur semé de fleurs de lys d'argent.*

10^o Thérèse de Boussut, religieuse à l'abbaye d'Ath.

VIII. JASPART DE BOUSSUT, Écuyer, homme de fief du comté de Hainaut, le 29 janvier 1626 ; seigneur du Mur à Escaudain en 1632 ; échevin de Mons en 1632 et 1633 ; capitaine d'une compagnie bourgeoise et maître de l'artillerie de Mons en 1634 ;

né à Mons, le 15 octobre 1603, mort en cette ville, le 20 avril 1670 et enterré dans la chapelle de Saint-Étienne de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, y épousa, le 22 février 1628, Isabeau de Buisseret, dame du Mur, née en cette ville le 30 janvier 1607, fille de Georges, seigneur du Mur à Escaudain et d'Anne de Guyse. Anne de Guise était dame du Mur à Escaudain et fille de Nicolas de Guise, écrivain distingué, et nièce de Marie de Guise femme de Jean Malapert, fondatrice du couvent des Ursulines, à Mons. — Anne de Guise descendait du célèbre chroniqueur du Hainaut, Jacques du Guise.

C'est par erreur que j'ai attribué, dans une notice dont je parle plus loin, la possession de la seigneurie du Mur à François de Buisseret, archevêque de Cambrai. J'ai commis cette inexactitude en me basant sur la note concernant les de Boussu, insérée dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* de 1860. M. Jean de Buisseret, notre honoré collègue, a bien voulu nous donner une copie de l'avis de père et mère de Georges de Buisseret et d'Anne de Guise, où l'on trouve que la seigneurie du Mur à Escaudain appartenait à la famille de Guise et que c'est par le mariage d'Anne de Guise avec Georges de Buisseret qu'elle est entrée dans cette dernière famille, pour passer ensuite dans celle des de Boussu, par l'union d'Isabeau de Buisseret avec Jaspert de Boussu. Voici ce que dit, à ce sujet, l'avis de père et mère, cité ci-dessus :

« IIIJ. pchon. s'y velrent et ordonnerent lesd. conjointcs qu'Isabeau de Buisseret leur troisième fille ait et tienne pr elle et ses hoirs à tousiours les pties tant fief y mainfermes cy enss. déclarées, assavoir : I^o le fief et S^{ie} du Mur giss^t à Escaudain se comprenant en 76 mencaudées de terre avecq ung siège de rente s^{rial} tenu en fief de leglise et abbaye de S^t Amand dont lon rend cent et huict razières de fourment chun an. — II^o, etc. » (Papiers de famille de M. Jean de Buisseret.)

Les armoiries de l'illustre et ancienne famille de Buisseret

étaient : *D'or au chevron d'azur accompagné de 3 têtes de maure au naturel tortillées d'argent, les deux affrontées.* (Voir la généalogie de la famille de Buisseret dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. 14, pp. 57 et 377).

Isabeau de Buisseret était la nièce de François de Buisseret, archevêque de Cambrai (v. concernant ce prélat célèbre, ma notice intitulée : *Particularités diverses sur François Buisseret, archevêque de Cambrai*, publiée dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX.)

On voit dans les *Registres des reliefs des fiefs du comté de Hainaut à Mons*, fol. 3. X, que Georges de Buisseret releva un fief situé au Ver de Kesvy, en Cambrésis, qui lui était échu par la mort de son frère François de Buisseret, archevêque de Cambrai, mort le 2 mai 1615.

De Jaspard de Boussut et d'Isabeau de Buisseret, naquirent :

1^o Marie-Alexandrine de Boussut, née à Mons le 19 mars 1633, y décédée le 6 février 1706, épousa, dans la même ville, le 5 juin 1659, Dominique *de Heest*, mort le 30 décembre 1684, fils de Georges et d'Antoinette Laurent. Il portait : *D'azur au chevron d'argent accompagné, en chef, de deux feuilles de trèfle et, en pointe, d'une tête de licorne, le tout de même.*

Marie de Boussut eut de son époux une fille :

Marie-Françoise de Heest qui épousa en 1704, Nicolas-Ignace *de Behault*, capitaine d'une compagnie bourgeoise à Mons, en 1706, fils de Philippe, bailli de Baudour, et de Marie Ghodemart.

2^o Adrien de Boussut, né à Mons le 11 juin 1637.

3^o Jeanne de Boussut, née à Mons le 14 janvier 1639, morte dans la même ville, le 21 janvier 1670, épousa à Mons, à Sainte-Waudru, le 22 juin 1662, Antoine Houzeau, baptisé à Saint-Germain le 3 octobre 1623, trésorier de Mons en 1678, mort à Mons, le 29 octobre 1684, fils de Nicolas, seigneur de Potelles et de la Perrière, et de Marie-Marguerite de Lens.

Antoine Houzeau appartenait à une très ancienne famille

de Mons. Son frère, Nicolas Houzeau, échevin et conseiller pensionnaire de la ville de Mons, anobli, en 1678, par Charles II, avait épousé Jeanne de Behault, fille de Pierre de Behault, seigneur de Tourenville à Eth et du Pavillon à Gomegnies, échevin et massard de Mons, et d'Anne Chizaire. Les Houzeau portaient : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.*

4^o Gaspard de Boussut, Écuyer, né à Mons le 1^{er} septembre 1641, mort en cette ville, le 20 avril 1670.

5^o Adrien de Boussut, second du nom, qui suit.

6^o Marie-Marguerite de Boussut, née à Mons le 13 février 1630, y décédée le 30 novembre 1685, fut nommée fille de la Congrégation de Notre-Dame à Mons par investiture du 1^{er} mai 1647 et par profession, le 1^{er} novembre 1648 ; elle fut ensuite supérieure du couvent pendant neuf ans et y fut enterrée.

7^o Isabelle-Thérèse de Boussut, née à Mons le 1^{er} septembre 1641, y décédée le 2 mars 1722, fut carmélite à Mons par investiture du 27 février 1666 et par profession, le 28 février 1667 ; elle fut enterrée dans son couvent.

IX. ADRIEN DE BOUSSU, Écuyer, seigneur du Mur à Escaudain, licencié-ès-droit, échevin de Mons, homme de fief du comté de Hainaut le 10 novembre 1666, receveur des Domaines à Mons, du 1^{er} octobre 1678 au 1^{er} du même mois 1681, né à Mons le 19 août 1644, mort en cette ville le 10 février 1722, y épousa, le 4 juillet 1671, en la chapelle des Arbalétriers, Louise-Françoise de Felleries, née à Mons, le 9 mai 1646, y décédée le 10 février 1722, fille d'Adrien, échevin de Mons en 1649 et de Marie de Hennebert. Ils furent inhumés dans la chapelle de Saint-Joseph de l'église de Saint-Germain à Mons, où ils avaient choisi leur sépulture.

Issue d'une famille noble et des plus honorables de la ville de Mons, qui fournit un nombre considérable de magistrats distingués à cette ville, Françoise de Felleries portait les armoiries sui-

vantes : *D'or au chevron accompagné, en chef, de deux étoiles à six rais, le tout de gueules, et, en pointe, d'un arbre planté sur une terrasse, le tout de sinople.*

« Les enfants mâles de Jacques Malapert, époux de Jeanne de Boussut, tante d'Adrien qui nous occupe, étant tous morts sans postérité, le blason des Malapert échut au dit Adrien de Boussut », dit LE BLON, mais nous ne trouvons nulle trace que les Boussu aient écartelé leurs armes avec celles de la famille Malapert.

« Adrien de Boussu était », dit Saint-Genois (*Mon. anc.*, t. 1, f° CLXIV, n° XXIII), « cousin issu de germain de Jean de Behault époux de Jacqueline Pottier et bisaïeul de A. L. de Behault chef du magistrat de Mons, en 1785. »

Il existe aux Archives générales du Royaume, trois comptes rendus aux échevins et conseil de la ville de Mons, par Adrien de Boussu, receveur des domaines, des revenus provenant de certaines parties de biens appartenant aux Domaines de Mons, de Binche, de Braine-le-Comte et du Quesnoy, biens engagés en garantie du prêt fait à ladite ville de Mons de diverses sommes d'argent levées pour le service de sa Majesté, (1^{er} octobre 1678 au 1^{er} octobre 1681), (*Chambre des comptes. Comptes particuliers des Domaines de Mons, Registres n° 10. 207-10. 209*).

De cette union naquirent :

1^o Isabelle-Thérèse de Boussu, née à Mons, le 10 avril 1672, y décédée le 19 décembre 1758, épousa à Mons Gaspard *Proton*. (*Bandé de sinople et d'or au chef du même*).

2^o Anne-Françoise de Boussu, née à Mons le 17 septembre 1673.

3^o Marie-Catherine de Boussu, née à Mons le 8 septembre 1674.

4^o Claude de Boussu, Écuyer, né à Mons le 26 septembre 1675.

5^o Jean-François de Boussu, Écuyer, seigneur du Mur à Escaudain, licencié-ès-droits, né à Mons le 3 octobre 1676, y décédé le 30 janvier 1717, épousa dans la même ville, le 21 février 1705, Marie-Joseph-Marguerite *de Patoul*, fille de Nicolas de

Patoul et de Marie Danis de Trélon, décédée à Mons le 30 janvier 1717 et inhumée dans la chapelle de Saint-Étienne de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

La famille de Patoul porte : *De sable à la fasce vivrée d'argent.* Divers membres de cette ancienne et noble maison se sont illustrés à Mons, tant dans les rangs de l'armée que de la magistrature. M. le Colonel de Patoul, qu'on peut citer, sans contredit, comme le généalogiste le plus érudit en ce qui concerne les familles nobles de notre pays et surtout de Mons, descend de cette ancienne maison. (Voir la généalogie de la famille de Patoul, dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 24, p. 280).

Jean-François de Boussu obtint de Charles VI, empereur d'Allemagne, conjointement avec son frère Gilles-Joseph de Boussu, des lettres patentes de noblesse datées de Vienne, le 30 juillet 1717.

En voici la partie intéressante :

« CHARLES. etc. Scavoir faisons que pour le bon rapport qui fait Nous a esté des personnes de nos cher et bien aimez Jean-François de Boussu, licencié ès droits, seigneur du Mur à Escaudain, et Gilles-Joseph de Boussu, son frère germain, aussi licencié ès droits et eschevin de la ville de Mons, capitale de Nostre païs et conté d'Hainaut, tant en considération que leurs ancêtres auroient rendu de bons services à nostre Auguste Maison, notamment Jean de Boussu et son petit-fils, aussi Jean de Boussu, tous deux baillifs des ville et terres de St-Ghislain, le premier en l'an 1568 et l'autre en 1622, Gaspar de Boussu, seigneur du Mur, eschevin de Mons en l'an 1632, capitaine d'une compagnie bourgeoise et maître de l'artillerie de ladite ville, lequel auroit esté neveu à Dom Gaspar de Boussu, abbé de Saint-Ghislain et cousin germain au sieur Adrien de Boussu, premier conseiller du Conseil Ordinaire dans le païs de Hainaut, qui auroit épousé damoiselle Isabelle Buisseret, fille de George,

frère germain de François Buisseret, évêque de Namur, depuis archevêque de Cambrai, lesquels Gaspar de Boussu et damoiselle Buisseret auroient procréé plusieurs enfants, entre autres Adrien de Boussu, seigneur du Mur, qui auroit épousé damoiselle Louise de Felleries, fille d'Adrien, lequel dernier auroit esté aussi eschevin de la dite ville de Mons, l'an 1649 ; comme aussi que leurs dits ascendans auroient toujours vécu de leurs biens et facultéz, sans exercer aucun commerce ni traficque, ayant à cet effet toujours été alliez avec des gens de distinction et dont plusieurs seroient nobles. Pour ce.. etc... Avons auxdits Jean-François et Gilles-Joseph de Boussu, frères, ensemble à leurs enfans et postérité mâles et femelles, nez et à naître de mariage légitime, accordé et octroïé, accordons et octroïons, par ces présentes, le titre et degré de noblesse avec pouvoir de estre dans l'exercice des receptes de la ville de Mons qui sont du ressort des magistrats,.. etc., « et afin que l'estat de noblesse desdits Jean-François et Gilles-Joseph de Boussu et de leurs dits enfans et postérité soit d'autant plus notoire, nous leur avons accordé et permis, comme leur accordons et permettons par ces dites présentes qu'ils et chacun d'eux et leur postérité de léal mariage puissent et pourront... etc..., continuer le port des armoiries telles que leurs ascendans et collatéraux *ont toujours portées* et portent, scavoir : *d'argent à trois feuilles de chesne de sinople, deux en chef et une en pointe, timbré du heaulme à trois grilles avec un chapeau de gueules et de sable duquel sortent trois aultres feuilles* ainsi qu'elles sont peintes et figurées au milieu de cestes,.. etc..... Donné en nostre ville et résidence impériale de Vienne, le 30^e du mois de juillet l'an de grâce mil sept cent dix-sept »... etc...

(Archives générales du Royaume de Belgique. Chambre des comptes, Reg. n^o 841, fol. 163. — Copies faites sur un Ms. déposé à la Bibliothèque Nationale de Paris).

Jean-François et Gilles-Joseph de Boussu ajoutèrent à leurs armes la devise : *Prudentia dulce*.

Dans les lettres-patentes qu'on vient de lire, on voit paraître pour la première fois, dans le texte descriptif des armoiries extérieures *un chapeau de sable et de gueules* sur le heaume au lieu de bourrelet, et ce texte dit à tort que les ascendants des deux frères de Boussu l'avaient toujours porté dans leurs armoiries : le bourrelet seul, surmonté d'une et, plus tard, de trois feuilles de chêne, figurait sur le heaume.

Jean-François de Boussu et Marguerite de Patoul eurent de leur union les enfants qui suivent :

a. Marie-Louise de Boussu, née à Mons, le 10 décembre 1706, y décédée le 9 octobre 1750.

b. Adrien-François de Boussu, Écuyer, né à Mons, le 29 juillet 1708, célibataire.

c. Adrien-Charles de Boussu, Écuyer, né à Mons le 28 août 1710, célibataire.

d. Marguerite-Françoise de Boussu, née à Mons le 31 janvier 1713, y décédée le 17 juin 1796.

e. Marie-Thérèse de Boussu, née à Mons le 7 septembre 1714, y décédée le 16 juin 1758.

6° Michel-Adrien de Boussu, Écuyer, né à Mons le 23 juillet 1679.

7° Gilles-Joseph de Boussu, qui suit.

8° Gaspard de Boussu, Écuyer, devenu veuf, se fit récollet à Mons en 1702 et devint ensuite supérieur du couvent d'Avesnes, puis protonotaire apostolique ; il avait aussi été député à Vienne, en 1725, pour les intérêts de clergé du Hainaut. Né à Mons le 16 juillet 1683, il y décéda le 22 février 1733.

De son mariage étaient nées trois filles :

a. Marie-Louise de Boussu, dame du Mur, à Escaudain.

b. Marguerite-Marcelle de Boussu, morte à Mons le 15 juin 1796.

c. Marie-Théodorine de Boussu, fille de la Congrégation de Notre-Dame, à Mons, y décédée le 19 juin 1786.

X. Gilles-Joseph de Boussu, Écuyer, célèbre historien de Mons, licencié ès droits, homme de fief du comté de Hainaut le 21 mars 1709 et le 27 juillet 1729, échevin de Mons le 5 décembre 1714, en 1715 et en 1716, trésorier de Mons en 1716, premier échevin et membre de la Députation des États du Hainaut en 1732 et 1737, obtint conjointement avec son frère Jean-François, les lettres-patentes de noblesse de l'Empereur Charles VI, que nous avons citées ci-dessus.

Voici le texte d'une attestation du magistrat de Mons, en date du 9 novembre 1715, concernant un arbre généalogique de la famille de Boussu qui fut joint à la requête que Jean-François et Gilles-Joseph de Boussu adressèrent à l'Empereur pour l'obtention de lettres-patentes de noblesse :

« Nous Magistrats de la ville de Mons Capital de ce païs et comté de Haynaut, Salut ! Scavoir faisons qu'il nous est suffisamment apparu par titres authentiques et anciennes mémoires dignes de foi que du sieur Jean de Boussu, fils de Nicolas, bailly des ville et terres de Saint-Ghislain en l'an 1568, et de demoiselle Françoisse d'Offignies, son épouse, est né le sieur Nicolas de Boussu ; que le dit Nicolas a épousé Demoiselle Catherine Pottier, desquels est né le Sieur Jean de Boussu, Bailly des dits ville et terres de St.-Ghislain en l'an 1622, lequel a épousé Marguerite Noël et ont engendré le sieur Gaspard de Boussu, seigneur du Mur à Escaudain qui fut eschevin de cette ville de Mons en 1632, Capitaine d'une compagnie Bourgeoise, maître de l'Artillerie de cette ville (lesquels emplois étoient occupés par les plus notables) lequel Gaspard de Boussu étoit neveu de Gaspard de Boussu abbé de St.-Ghislain, Prince de l'Empire, Primat d'Haynau et cousin au sieur Adrien de Boussu premier conseiller au conseil ordinaire du Roy, lequel Gaspard de Boussu épousa Dlle. Isabelle de Buisseret, fille du sieur Georges frère germain de Monseigneur François de Buisseret évêque de Namur puis archevêque de Cambrai. Que lesdits Gaspard de Boussu et Dlle. de Buisseret

sa femme ont procréé divers enfants entr'autres, le sieur Adrien de Boussu, seigneur de Mur, ayant épousé Dlle. Louise de Felleries, fille d'Adrien qui fut Echevin de cette ville en 1649. Lequel Adrien de Boussu fut père de Jean-François seigneur de Mur, licentié aux droits, et de Gilles-Joseph de Boussu aussi licentié aux droits actuellement Echevin de cette ville de Mons, ayant été prouvé que la famille de Boussu est ancienne et honorable ayant toujours vécu de ses biens et facultés sans exercer commerce ni traficque et est alliée avec gens de distinctions desquels plusieurs sont Écuyers. En foi de quoi, nous avons fait dépêcher le présent certificat et y apposer notre cachet secret avec la signature de notre greffier, ce 9 Novembre 1715. Par ordonnance, (signé) M. de Hollain. »

Cet arbre généalogique avec l'attestation qu'on vient de lire se trouvait, en 1852, chez M. Houzeau de Milleville, à Autreppe, qui descendait des Boussu, de Mons.

Gilles-Joseph de Boussu naquit à Mons le 13 octobre 1681 et y mourut le 9 mai 1755. On trouve dans le *Compte des draps de morts de l'église* de Sainte-Waudru, pour l'année échue à la St-Jean-Baptiste 1755 : « May 1755, le 11, pour l'enterrement à la gentillesse de Monsieur de Boussu, Écuyer, vigilles et service faits les 8 et 9 de Juillet. 50. 0.0. » Il avait épousé dans la même ville, le 28 mai 1721, Marie-Christine *Maresteau*, fille d'Adrien avocat-commissaire au Conseil souverain du Hainaut, et d'Isabelle Théodore Lombart. Cette dernière était fille de Jean et de Jeanne van der Beken, qui, elle-même, était fille de Jacques et de Marie Bocquet, sœur de Catherine Bocquet, qui avait épousé le Conseiller Adrien de Boussu, dont nous parlerons plus loin (branche cadette).

La famille Maresteau dont les ancêtres s'étaient distingués à Mons dans diverses fonctions publiques, occupait un rang très considéré dans cette ville ; ses armoiries étaient : *Parti, au 1^{er}, d'or à la branche de vigne à trois feuilles de sinople ; au 2^d, d'azur à l'anille d'argent.*

DELMOTTE, qui s'est montré d'une sévérité qui dépasse toute mesure dans sa critique des œuvres de Gilles-Joseph de Boussu, a versé dans de grandes erreurs au sujet de la valeur des services rendus par les ancêtres de l'historien : « Les services rendus par leurs aïeux, » dit-il, en parlant des lettres patentes octroyées aux frères de Boussu, « sont très insignifiants ; ils ne remontent pas au delà de 1568 et ne consistent que dans l'exercice de charges d'échevin ou de bailli au plus, aussi leur énumération n'est-elle pas longue. »

D'après l'histoire généalogique de la famille de Boussu que je place sous les yeux du lecteur et par laquelle il peut juger combien, depuis 1382, les ancêtres de notre historien se sont illustrés, tant par leur valeur dans les armées des ducs de Bourgogne que par leur science et leurs vertus dans les rangs de la magistrature et du clergé, on trouvera le jugement de Delmotte non-seulement d'une sévérité exagérée, mais d'un parti-pris tout-à-fait injuste. Cette critique amère, tant de l'honorabilité de la famille que des œuvres de l'historien, se remarque d'ailleurs à chaque page de la biographie que Delmotte consacra à Gilles-Joseph de Boussu.

Sans tenir compte de l'époque ni de la société où l'écrivain vivait, Delmotte jette le plus grand ridicule sur les œuvres de de Boussu ; nous verrons, en les énumérant, tout ce qu'il y a d'injuste dans cette appréciation.

Gilles-Joseph de Boussu débuta dans la carrière littéraire, en 1709, par une tragédie intitulée : *Le Martire de Sainte Reine, tragédie (en trois actes et en vers) par M. De B., A Mons, chez la veuve de Gaspart Migeot, rue des Clercs, vis-à-vis la Croix.* 1709. In-12, 48 pages, avec figure.

Gilles de Boussu écrivit ensuite les ouvrages qui suivent :

2^o *Cicercule, Vierge et Martyre. Par le Rév. Père D., tragédie dédiée à très noble Dame Mademoiselle Anne Marie Van der Burch, dame de Vellereilles et supérieure de la Congrégation*

de Notre-Dame. Représentée par les demoiselles pensiuonnées, le 31 août 1711. Se vend à Mons chez Laurent Preud'homme, rue de la Clef, 1711, Petit in-8° de 55 pages. Cette pièce comprend une autre œuvre intitulée : L'alliance de Climène avec le Jubilé. Opéra en trois actes, musique de M. Sauton, organiste du chapitre royal de Sainte Waudru, à Mons.

Il existe des exemplaires qui portent la date du 1^{er} septembre 1711.

Cette pièce publiée par Gilles de Boussu sous l'anonyme du *Rév. Père D.* est d'une grande originalité.

Cette représentation eut lieu à Mons dans la maison des *Filles de Notre-Dame* dirigée par Anne-Marie van der Burch, nièce de l'archevêque de Cambrai du même nom et de Marguerite de Masselot de Requinies, fondatrice, en 1608. *Cicercule, vierge et martyre*, était la protectrice de cette maison ; quelques ossements de son squelette, tirés des catacombes de Rome et apportés à Mons par le Père de Montmorency, de la Compagnie de Jésus, devint la relique du couvent. C'est pourquoi Gilles de Boussu a choisi son histoire et sa mort comme sujet de la tragédie à représenter par les filles de Notre-Dame. Il a divisé sa tragédie en trois actes, mais pour la circonstance, il a composé, également en vers, un opéra en trois actes qui fut mêlé à la tragédie. Ainsi, la représentation commençait par un prologue débité par des bergères et des muses dans une vaste campagne terminée à l'horizon par le Mont-Parnasse ; venait ensuite le premier acte de la tragédie, puis le premier acte de l'opéra ; le deuxième acte de la tragédie suivait ; le deuxième de l'opéra lui succédait et ainsi de suite jusqu'à la fin où un ballet général terminait la représentation.

L'opéra, entrecoupé par les actes de la tragédie, est bâti sur un tout autre sujet que *Cicercule*. La scène se passe aux enfers au 1^{er} acte, au temple de Saturne au 2^e. Le sujet est tiré d'une chute que fit Mademoicelle van der Burch, l'année pré-

cédente, et du jubilé qu'elle célébra dans l'été, qui venait de s'écouler. Cette supérieure y paraît sous le nom de *Climène*. La musique de cet opéra est composée par M. *Sauton*, organiste du chapitre royal de Sainte-Waudru. L'extérieur du théâtre était orné de devises ; au milieu apparaît un ange qui, d'une main, pose une couronne de comte sur l'écu herminé des Van der Burch et qui, de l'autre main, tient également une couronne élevée dans les airs avec ces mots : *Manet altera celo*.

Si l'on veut savoir maintenant quelles furent les jeunes pensionnaires qui jouèrent, dansèrent et chantèrent dans cette tragédie-opéra, nous allons les nommer : quelques familles de Mons y retrouveront peut-être leurs ancêtres. Ce sont : Mesdemoiselles *Françoise Fontaine*, *Anne Petit*, *Rose de Calenelle*, *Josèphe Crignon*, *Françoise-Joséphine de Gages*, *Marie-Joseph Delcourt* et *Marguerite-Claire Derbaix*, de Mons ; *Agnès-Isabelle Vanderheyden*, et *Louise-Gabrielle de Surmont*, de Tournai ; *Catherine Desmoulin*, d'Ath ; *Jeanne Evrard*, de Soignies ; *Thérèse du Puis* et *Yolente Wanwesbus*, de Lille, qui devint plus tard supérieure de la maison et la gouverna six ans ; *Isabelle* et *Pétronille Dervillers*, de Douai ; enfin, *N. de Saint-Martin*, de Paris.

Les vers de cette tragédie-opéra, sont des plus singuliers ; c'est du dialogue familier rimé. Le *Jubilé*, personnifié et représenté par une jeune pensionnaire vient dire gentiment ces vers :

*Depuis plus de cinquante années,
J'aspire de Climène à devenir l'époux.*

Climène est, comme nous l'avons vu, Mademoiselle van der Burch, vieille supérieure, noble et pieuse, que dans le prologue une autre pensionnaire, sous les traits de *Menalcas*, veut entourer de fleurs qu'il cherche en vain :

*Il en faut cependant pour l'aimable bergère,
Qui nous charme, nous aime, et nous tient lieu de mère.*

La supérieure, qui vient de faire son jubilé de cinquante ans de profession religieuse, allait être *octogénaire* quand on la fêtait ainsi.

Un avis de l'imprimeur annonce que le poëte eut la modestie de refuser au public *la pièce qu'il fit représenter et les traitez qu'il fit soutenir au séminaire en 1706* ; heureusement que le typographe put s'en procurer une copie, et il joua au révérend père ... De Boussu, le bon tour de l'imprimer tout vif. Les exemplaires n'en furent sans doute pas nombreux ; ils se dispersèrent et se déchirèrent dans les mains de quelques dames scrupuleuses : c'est ce qui fait qu'aujourd'hui cet opuscule est si rare que nous ne l'avons pas même vu encore figurer parmi les œuvres dramatiques collectionnées et délaissées par M. de Soleinne, qui en possédait un si grand nombre. Nous devons de la reconnaissance à l'indiscret imprimeur montois, qui a livré à la publicité cette double pièce, de forme si originale et de facture si extraordinaire.

3° *Hedwige, reine de Pologne, tragédie (en cinq actes et en vers) dédiée à Son Altesse monseigneur le duc d'Artemberg. — A Mons chez Gilles-Albert Havart, imprimeur du Roi et des Etats de Hainaut, 1713. In-12°. (Avec une figure gravée par Harrewyn).*

4° *Les disgrâces des maris ou le tracas du ménage, comédie (en trois actes et en vers). Dédicée à la jeunesse du collège de Houdain, érigé en la ville de Mons. — A Mous, de l'imprimerie de Laurent Preudhomme, imprimeur de messieurs les Magistrats. 1714. Réimprimé chez N.-J. Varret, imprimeur de Messieurs les Magistrats 1720, in-12°, feuil. lim. 6 pages, texte, 43 pages.*

« Cette pièce, » dit Delmotte, « que l'on peut sans crainte d'être démenti, citer comme un chef-d'œuvre... de mauvais goût et de trivialité, pour ne pas dire plus, fut représentée *summâ cum laudè* par les écoliers du collège de Houdain en

présence du magistrat et des notabilités de la ville qui, non-seulement y donnèrent leur assentiment, mais encore y applaudirent vivement et félicitèrent même, qui le croira, l'auteur sur son génie ».

Loin de nous la pensée de vouloir élever Gilles de Boussu au niveau des écrivains de mérite. Nous ne pouvons cependant lui nier, comme historien, des qualités qui lui feront certainement pardonner d'avoir livré au public de ce temps-là une comédie franchement grivoise. A tout péché miséricorde ! Surtout à de Boussu, qui sortit rarement, comme on le verra, du plan qu'il s'était tracé de ne traiter que des sujets historiques, religieux ou mystiques.

Delmotte dit que Gilles de Boussu fut nommé échevin de la ville de Mons après la première représentation de cette comédie. Dire que de Boussu mérita le poste d'échevin pour avoir su amuser le magistrat par une comédie immorale, c'est, nous semble-t-il, faire bon marché de l'honneur de ceux qui le composaient et qui appartenaient tous à des familles très respectables et très considérées, à Mons (1) : De plus, nous ferons remarquer que la place d'échevin n'était pas si difficile à obtenir et que la famille de Boussu ayant toujours compté des magistrats de ce poste dans son sein, il n'était pas nécessaire à notre historien de

¹ Le magistrat se composait, en 1714, de MM. Jean-François de Maleingreau, seigneur de Jayette, François-Philippe Huet, Gilles-Joseph Turiane, Guillaume Franquet, Jacques du Puis, Jacques-François-Joseph Gaillard, seigneur de Tassignies, Jean-François Duvelin, Denis-Joseph Marin, seigneur de la Motte, Nicolas-Joseph Louchier. Gilles-Joseph de Boussu fut nommé à la place dudit Fontaine, le 5 décembre 1714.

Où Delmotte a-t-il vu que cette comédie fut jouée en présence du magistrat et des notabilités de Mons ? Cela n'est signifié nulle part. Il est toutefois probable que le magistrat fut représenté à cette distribution des prix du collège de Houdain par plusieurs de ses membres, comme de nos jours encore, les échevins assistent à ces cérémonies importantes.

recourir à un moyen aussi vil pour obtenir ce que tous ses ancêtres et grand nombre de ses parents avaient obtenu sans peine.

5° *Le Retour des plaisirs, opéra dédié à Son Altesse mousigneur le duc d'Areberg, au jour de son entrée solennelle en son gouvernement de Mons.* — A Mons, de l'imprimerie de J.-N. Varret et la veuve Preud'homme, imprimeur de messieurs les Magistrats, 1719, in-12° (Musique de A. Vaillant, attaché de la Chapelle échevinale de Valenciennes).

6° *Histoire de la ville de Mons, ancienne et nouvelle ; contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine 650 jusqu'à présent 1725 ; la chronologie des comtes de Hainaut, la liste des grands baillis, des conseillers, des prévôts, des magistrats ; avec un très grand nombre de décrets des souverains, concernant les privilèges de cette ville, les attributs des échevins ; et quantité d'autres pièces très curieuses et utiles : une ample description de l'établissement des sièges de judicature, des chapitres, des paroisses, des couvents, des corps-de-stile, des fondations et des principaux édifices de cette ville ; son ancien circuit, son agrandissement, ses guerres, ses sièges, ses blocus, ses ruines, ses rétablissements, ses incendies, ses tremblemens de terre et autres événemens surprenans.* — A Mons, chez Jean-Nicolas Varet, imprimeur de messeigneurs les Etats et de messieurs les Magistrats, rue de la Clef, 1725, avec approbation et permission. In-4°. (Trois planches dont une double). Feuilles liminaires, 16 pages non cotées ; texte, 427 pages cotées de 9 à 435 ; table, 35 pages non cotées ; errata, 1 page.

Le manuscrit autographe que de Boussu a laissé de cet ouvrage va jusqu'en 1754 et contient de plus, outre un recueil de pièces qui ne se trouvent pas dans l'imprimé, une espèce de table chronologique de l'histoire de Mons jusqu'en 1725.

Il existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles un exemplaire (N° 21480) de l'histoire de Mons par de Boussu ; c'est un don de M. Ad. Mathieu. Cet exemplaire a été interfolié ; on y a

transcrit des notes précieuses. Serait-ce celui que l'auteur avait fait interfolier ? Les annotations sont de plusieurs mains.

les magistrats de Mons lui accordèrent une gratification de 600 livres, pour l'impression de son livre, qui fut mis en vente le 25 août, au prix de dix escalins (environ 6 frs 50). Il est dédié à J.-F. DE MALEINGREAU, chevalier, Sr. de Jaytte, Licencié en droit ; F.-Ph. HUET, Ecuyer ; Ph. DU MONT, Licencié en droit et Avocat au Conseil souverain de Hainau ; P.-L. MERLIN, Licencié en droit et Avocat audit Conseil ; Ch.-L.-F. CORNET DE PEISSANT, Ecuyer, Licencié en droit et Avocat audit Conseil ; J.-Ch. COSSÉE, Sr. d'Auval, Licencié en droit et Avocat au dit Conseil ; Barthélemi VINET, Ecuyer ; Philippes-François DE BEHAULT, Ecuyer, Licencié en droit et Avocat au dit Conseil ; H.-J. DE ZOMBERGHE, id. ; Ad.-J. DU QUESNOY, etc. ; Ch.-Fr. DE PATOUL, Ecuyer, Licencié en droit et Conseiller-Pensionnaire de la Ville ; L. HANECART, Licencié en droit et id. ; A.-Br. PETIT, Ecuyer, Licencié en droit, Conseiller-Pensionnaire et Greffier du souverain Chef-lieu ; J. Fr. DE WOLFF, Ecuyer, Licencié en droit et Avocat de Messieurs les Magistrats ; M.-Fr. DE HOLLAIN, Ecuyer, Licencié en droit et Greffier échevinal de lad. Ville ; Ch. SOUPART, licencié en droit et Greffier de la Police de la dite ville, et Chr. LE THIEULLIER, Trésorier.

L'Histoire de Mons, encore consultée et citée par tous les savants, fut l'œuvre de prédilection de Gilles de Boussu, qui ne cessa d'y travailler jusqu'à sa mort. On peut lui reprocher de dissimuler, sous les apparences de la bonne foi, une profonde partialité pour le parti espagnol. C'est ainsi qu'il tait les horreurs que fit commettre à Mons, Noircarmes, après la reprise de cette ville par les espagnols, sur Louis de Nassau, et on pourrait supposer qu'il servit en cela les magistrats de Mons qui, peu après ces temps de troubles, firent disparaître des archives de la ville tout ce qui pouvait avoir rapport à cet épisode sanglant.

L'histoire de Mons manque d'investigation sur nos institutions, nos chartes, nos privilèges et nos droits politiques, mais le plus grand défaut de cet ouvrage fut certainement de ne pas avoir touché un seul mot de l'industrie et du commerce de l'ancienne capitale du Hainaut, alors que l'on y trouve la description des églises et des couvents et l'énumération peu intéressante des abbés, des supérieurs, etc., de ces établissements. L'auteur a dû compter, sans doute, sur ceux-ci pour la vente de son livre. Delmotte, vraiment impitoyable, critique le style comme le fond de l'œuvre. Et, d'abord lui objecterons-nous, au point de vue littéraire, de Boussu a écrit dans le style et avec les exagérations d'expressions, d'idées et de comparaisons propres à son siècle. Par exemple, quand il dit que le dernier étage de la tour du château n'a pu être achevé selon le dessin de l'architecte, parce que ce bâtiment *atteignait la région des orages*, nous croyons que de Boussu a employé une métaphore pour exprimer qu'on aurait dû lui donner une élévation trop considérable. C'étaient des expressions exagérées provenant souvent du désir trop vif de rehausser sa ville natale aux yeux de ses concitoyens. Elles étaient souvent employées, à cette époque, dans les histoires des villes et des abbayes.

Delmotte, pour être juste dans ses critiques sur de Boussu, eût dû se reporter un siècle et demi en arrière et se placer sur le terrain scientifique et dans l'atmosphère littéraire du Mons de 1719. Je ne sais quel historien a dit, quelque part, que nous ne devons pas considérer l'histoire et les hommes des temps passés avec nos yeux du XIX^e siècle.

Au point de vue de la valeur scientifique et historique de l'histoire de Mons, en dehors de quelques mots sur l'organisation des corps-de-style ou des métiers à Mons, Gilles de Boussu a omis de nous parler de bien des choses. L'écrivain a passé sous silence la question des Arts et des Lettres ; il n'a pas exposé suffisamment l'organisation de l'administration commu-

nale ancienne à Mons, il n'a pas parlé du régime municipal des communes, il ne s'est expliqué ni sur l'origine du conseil de ville, ni sur la position du mayeur, officier féodal et en même temps fonctionnaire communal ; il n'a pas dit un mot de la juridiction des échevins, ni suffisamment rappelé les progrès de la draperie et des industries accessoires, à Mons.

Cependant il restera toujours à de Boussu une belle part de gloire : celle d'avoir, l'un des premiers, entrepris l'histoire de notre ville. Personne, si ce n'est Nicolas de Guise, ne l'avait essayé et *nous lui devons comme Montois, une vive reconnaissance* pour avoir au moins tenté de remplir une tâche qui malheureusement était au-dessus de ses forces ; nous constatons ici que, depuis de Boussu, on n'a pas osé l'entreprendre. Mais cela doit-il nous étonner ?

On le sait, l'histoire de Mons n'est pas chose facile à faire. Ce sera un travail important et jusqu'à présent les savants semblent reculer devant les difficultés sans nombre qu'il présente ; on ne pourrait encore produire qu'une œuvre incomplète avec les ressources que l'on possède. Certes, le Cercle Archéologique de Mons, fondé principalement dans le but de recueillir tous les matériaux nécessaires à ce travail, a fait un grand pas vers la réalisation de ce vœu cher à tous les Montois ; mais, comme l'a fort bien dit notre honorable Président : « l'histoire sérieuse et complète de la ville de Mons ne pourra se faire que lorsqu'on connaîtra tous les éléments qui doivent y servir. » Or, malgré les travaux persévérants de notre éminent Archiviste, M. Devillers, de notre savant Vice-Président d'honneur, M. Félix Hachez, et d'autres savants, à Mons et à l'étranger, nous sommes encore bien loin d'atteindre ce résultat tant désiré.

7^o *Histoire admirable de Notre-Dame de Wasmes, écrite en faveur de la Confrérie érigée canoniquement sous ce titre en l'Eglise Paroissiale dudit Wasmes, avec la Bulle des Indulgences accordées à la dite Confrérie et quelques prières très dévotes.*
— A Mons, de l'Imprimerie de Michel Varret, Imprimeur de

Messeigneurs les Etats et de Messieurs du Magistrat, rue d'Havré 1735. Avec approbation. Petit in-12°.

Idem. Mons chez J. B. Varret. Imprimeur, rue de la Clef. 1771 (Figure).

8° *Histoire de la ville de Saint-Ghislain ; contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine ; la liste des abbés et leurs faits principaux, avec une ample description des sièges, des ruines, des rétablissements, des fondations et autres événemens très surprénans. Par le sieur G.-J. de Boussu, écuyer. A Mons, — chez Michel Varret, imprimeur de Sa Majesté, de M. M. les Etats et de M. M. les Magistrats, rue d'Havré, avec approbation, 1737. in-12°, feuillets liminaires 14 pages non cotées, texte 278 pages, table 31 pages non cotées.*

Cet ouvrage fut extrait presque en entier des *Annales de l'abbaye de St.-Ghislain*, par Dom Pierre Baudry, liseur en théologie et religieux de cette abbaye. Les annales de Baudry furent envoyées à de Boussu par l'abbé de Saint-Ghislain, le 19 mars 1737.

9° *La vie de Saint Julien l'Hospitalier dit le Pauvre. A Mons chez Michel Varret, imprimeur de Sa Majesté, de MM. les États et de MM. les Magistrats, rue d'Havré, 1742. — Petit in-8° ; opuscule composé pour l'hôpital Saint-Julien, à Mons.*

10° *Histoire de l'Institution de l'École Dominicale dans la ville de Mons, en l'an 1585. Dédiée à messieurs M. les Magistrats. A Mons, chez J.-B. Varret, imprimeur, à la nouvelle imprimerie, rue d'Havré près la Grande Place, 1748, 53 pages, 2 pages non cotées. Cet opuscule fut composé pour le jubilé de cinquante ans de l'école dominicale, célébré en 1748. In-12°, avec approbation. Une figure sur cuivre : le portrait de François Buisseret. (Voir, à ce sujet, ma notice intitulée : *Particularités diverses sur François Buisseret, archevêque de Cambrai*, publiée dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. XX.)*

11° *Abrégé de la vie toute miraculeuse du glorieux St-Macaire patriarche d'Antioche ; par M. de Boussu. A Mons, chez J.-B. Varret, imprimeur-juré à la nouvelle imprimerie rue d'Havré, 1749, avec approbation. In-12°, 73 pages. (Une figure gravée sur bois). Réimprimé à Péruwelz, chez A. Delplace, imprimeur libraire et relieur, rue de Roucourt, n° 134 (sans date). In-12°, 54 pages.*

Une particularité de la première édition de cet opuscule, c'est que tous les exemplaires portent les mots : *par M. de Boussu*, en caractères poussés à la main après l'impression.

12° *Histoire de la Ville d'Ath ; contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine 410 jusques 1749 ; la chronologie de ses seigneurs ; la liste des gouverneurs ; des châtelains, bourgmestres et échevins ; l'établissement des paroisses, des couvens, des fondations, chapelles, maisons pieuses, et ses principaux édifices ; ses agrandissemens, ses guerres, ses sièges, ses ruines, ses inondations, embrasemens, rétablissemens et autres événemens. Par le sieur Gilles-Joseph de Boussu, écuyer. — A Mons, chez J. B. J. Varret, imprimeur juré et patenté de Sa Majesté, à la nouvelle imprimerie, rue d'Havré, près la grand' Place. 1750. Avec approbation et permission de S. M. In-12°, avec un plan de la ville d'Ath. Feuillet liminaire, 16 pages non cotées, texte 443 pages, table 21 pages non cotées.*

La plupart des matériaux de cet ouvrage ont été puisés dans Foppens.

L'histoire d'Ath, dont il existe jusque cinq manuscrits complets (sans compter les ébauches) et entièrement autographes, prouve avec quelle infatigable persévérance, quelle tenacité et quelle patience Gilles de Boussu écrivait.

Gilles de Boussu a, en outre, laissé en manuscrit :

1° *De l'excellence des vœux. — Sermon en trois poins pour le renouvellement annuel des vœux des Bénédictines de Mons (contenant quelques détails sur l'établissement de cette communauté). (8 pages in-f°).*

2° *Lettres à M. le Baron de..... contenant tout ce qui s'est passé au sujet de la fête centenaire du glorieux Saint Macaire, dont les reliques reposent en l'église collégiale de Sainte-Waudru à Mons (1716).* (30 pages in-4°).

3° *Journal du siège de Mons en 1746 avec toutes les suites,* (15 pages in-f°). Petit opuscule très intéressant.

4° *Description de tout ce qui s'est passé de plus remarquable au jubilé cinquantenaire de l'Ecole dominicale, célébré en 1748.* (20 pages, in-f°).

5° *Le martyre de Sainte Prisque, tragédie chrétienne, en trois actes et en vers ; sans date* (31 pages in-f°).

Voici le sujet de cette tragédie : L'empereur Claude, successeur de Galien, aime Prisque, d'une famille patricienne et romaine. Valérie dispute, mais en vain, à cette rivale, l'amour de Claude, lorsque Prisque, abjurant le paganisme, se fait chrétienne. Claude, après de longs combats entre son amour et son fanatisme, finit par céder aux vœux du peuple et à la voix du paganisme, par donner l'ordre de faire mourir Prisque. Au dernier moment, il reconnaît que cet ordre fatal n'est que le résultat des ruses mises en jeu par Valérie ; il veut le révoquer, mais trop tard, Prisque n'est plus.

6° *Arrangement des matières les plus curieuses de l'histoire de Mons selon l'ordre des années pour faciliter ceux qui voudront apprendre l'histoire.* (C'est un résumé chronologique de l'histoire de Mons jusqu'en 1724.)

7° *Suite annale de l'histoire de Mons contenant tout ce qui est arrivé de plus curieux depuis l'année 1725 jusqu'en 1754.*

8° *Documens sur les corporations religieuses de Mons : les Carmes déchaussés, les Sœurs-Noires, les Carmes chaussés, les Sœurs-Grises, fondation de l'abbaye de la Paix Notre-Dame ou Bénédictines réformées, la Visitation de Sainte-Marie, les Capucins, les Carmélites déchaussées, les Récollets, les Capucines, les Minimes, l'abbaye du Val-des-Écoliers, les Clarisses,*

les Annonciades (Célestines), les Ursulines, les filles de Notre-Dame.

Après avoir parlé de la vie littéraire de Gilles de Boussu, qu'il nous soit permis de toucher un mot de sa vie politique. Les fonctions publiques qu'il occupa à Mons furent nombreuses et on peut dire qu'il s'en acquitta avec un zèle et une intelligence dignes de tout éloge. Il fut successivement, comme nous l'avons vu ci-dessus, licencié ès-droits, homme de fief du comté de Hainaut, échevin, trésorier et premier échevin de la ville de Mons, enfin membre de la Députation des États du Hainaut. Son activité ne se démentit pas un instant dans ces différentes charges, malgré ses nombreuses occupations littéraires. En 1716, dit M. Hachez, dans sa notice : *La peste de 1615 et la chapelle de Saint-Roch, à Mons*, il se dévoua comme échevin pendant la maladie qui faisait de nombreuses victimes à Mons ; il permit comme échevin la célébration d'une messe dans la chapelle de Saint-Roch qui appartenait à la ville comme ayant été établie dans une des tours de l'enceinte ; il fut nommé quelque temps après, grand maître de la chapelle et de l'association de Saint-Roch à Mons. Celle-ci demanda, en 1718, son érection canonique, mais la confrérie de Saint-Roch, établie dans l'église de Sainte-Waudru, y fit opposition. De Boussu présida, le 15 mai de la même année, une assemblée de la confrérie ; on y décida de persister dans la demande et au besoin de soutenir tout procès. Cette résolution est écrite de la main de De Boussu dans le registre de la société, registre qu'il tint constamment au courant jusqu'en 1754 et dans lequel on trouve diverses particularités relatives à l'association et à la croix des pestiférés, toutes de la main de cet écrivain.

Parmi les pièces qui furent laissées par de Boussu concernant cette confrérie, se trouvent diverses lettres qui lui ont été adressées ; les adresses portent : *Monsieur De Boussu payeur de rentes à la Chaussée*. « On ne sait pas exactement, » dit

M. Hoyois, « où fut la demeure de Gilles de Boussu ; » toutefois un vieillard de notre ville, qui a connu les héritiers de l'historien, présumait qu'il avait habité la maison de la *rue de la Chaussée*, n° 27 actuel, « à côté de l'ancienne maison *Aux 3 boraines* » et qui fut occupée, au commencement de ce siècle par M. Siraut-Tondeur, père du baron Siraut, bourgmestre de Mons.

Nous espérons que, déférant à un vœu émis par le Cercle archéologique de Mons, vœu qui a déjà reçu, à plusieurs occasions, son exécution, la ville fera placer sur cette façade, une inscription pour rappeler que ce fut là le lieu de naissance de son premier historien.

Chose regrettable, on n'a conservé aucun portrait de Gilles de Boussu : celui-ci aurait figuré, avec intérêt, dans la galerie de portraits de l'hôtel de ville de Mons et dans l'*Iconographie montoise*.

G.-J. de Boussu possédait une bibliothèque remarquable ; ses livres se trouvent actuellement chez ses héritiers. Feu M. Houzeau de Le Haie, père, qui demeurait à l'Ermitage du Mont-Panisel, à Mons, avait, dans sa bibliothèque, un exemplaire très rare des *Annales du Hainaut de Jacques de Guise*, in-folio, imprimé à Paris, en 1531-32 ; cet exemplaire porte sur l'une des gardes : *Ex libris G. J. de Boussu, pronepotis auctoris*. Voici le titre de cette édition fort belle : *Illustrations de la Gaule Belgique, antiquitez de Haynau par Jacques de Guise ; traduit du latin par Jean Lesabé*. Trois volumes reliés en un. Paris, Galliot-du Pré. Gothique.

L'historien de Boussu eut de sa femme sept enfants :

1° Marie-Josèphe-Thérèse de Boussu, née à Mons le 10 avril 1722, décédée le 26 août 1728 et inhumée à Montrœul-sur-Haine.

2° Isabelle-Christine-Josèphe de Boussu, née à Mons le 27 novembre 1723, y décédée le 27 octobre 1759.

3° Marie-Madeleine de Boussu, née à Mons le 27 septembre 1726, y décédée le 6 août 1742. On trouve dans le *compte des draps de morts de l'église de Sainte-Waudru, pour 1742*, cette

mention : « Le 8 août, enterrement de mademoiselle de Bossut, fille de M. de Bossut, écuyer. »

4° Adrien-Ignace-Joseph-Théodore de Boussu, Écuyer, religieux à l'abbaye du Val à Mons, né en cette ville le 19 juin 1728, y décédé le 31 mars 1784. Il fit l'ouverture de la nouvelle École au Wallon au Collège de Houdain et y donna sa première leçon comme professeur, le 3 novembre 1739.

5° Marie-Joséphine-Théodorine de Boussu, née à Mons le 24 août 1730, y décédée le 4 juillet 1769.

6° Marie-Anne-Joséphine-Hedwige-Reine de Boussu, née à Mons le 11 février 1736, y décédée le 21 juin 1786.

7° Louis-Bernard-Joseph-Marie-Théodore de Boussut, qui suit.

XI. LOUIS-BERNARD-JOSEPH-MARIE-THÉODORE DE BOUSSU, Écuyer, seigneur de Le Dicq, Bersillies, Coury en Havay, licencié ès-lois, homme de fief du comté de Hainaut, le 10 octobre 1752, avocat pensionnaire du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, né en cette ville le 21 août 1738, y décédé le 28 janvier 1787, épousa dans la même ville, le 16 août 1764, Béatrix-Joséphine-Trérèse Houzeau, née à Mons, le 19 juillet 1736, y décédée le 30 mars 1813, fille d'Antoine-Joseph-Sigismond, seigneur de la Perrière, et de Marie-Agnès-Joséphine du Belloy, dame de Milleville.

C'est la seconde alliance que les de Boussu contractèrent avec la famille Houzeau dont nous avons déjà parlé ci-dessus. (Voir la généalogie de la famille Houzeau dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. 35, pp. 184 et 403.)

Ils eurent un seul enfant, une fille unique :

Isabelle-Christine-Marie-Joséphine-Waudru-Théodore de Boussu, née à Mons le 5 juillet 1765, morte à Maubeuge, *dernière de sa famille*, le 4 mars 1785, épousa à Mons, le 29 août 1784, François-Joseph de Saint-Genois de Grand-Breucq, né à Mons, baptisé à Saint-Germain le 28 mai 1749, décédé à Bruxelles, le 25 août 1816, créé *Comte* par Lettres-patentes de l'Empereur d'Autriche Joseph II, en date du 10 décembre 1785. Ce titre a

été reconnu en faveur de son fils, Joseph, par le roi Guillaume des Pays-Bas, en 1827 (le titre de *comte* est transmissible par ordre de primogéniture, les autres descendants portent le titre de *baron*).

D'abord cadet au régiment de Kaunitz, au service d'Autriche, il fut nommé successivement : le 18 décembre 1715, membre de la noblesse des États de Hainaut ; le 3 février 1783, député des États nobles de Hainaut ; pair de Mortagne ; chambellan de l'Empereur d'Autriche ; premier héraut d'armes du roi Guillaume. Il se disait aussi Baron du Saint-Empire.

Il était fils de Nicolas-François-Joseph de Saint-Genois, seigneur de Grand-Breucq, d'Escanaffle, Frasnes, Dergneau, Buis-senal, Grand-Wault, Clérieux, Petit-Ollay, Fratrissart, Huber-mont, Floresteau, Chastelet, Fleture, chevalier d'honneur au Conseil souverain du Hainaut, député aux États de cette province, chambellan de l'empereur d'Autriche ; et de Marie-Élisabeth-Josèphe Franqué. (Voir la généalogie de la famille de Saint-Genois dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 5, p. 215 ; l'alliance du Comte Joseph de Saint-Genois avec Isabelle de Boussu n'y est pas mentionnée.)

Il s'était remarié, à Vienne, le 18 février 1789, avec Marie-Anne, comtesse de Morzin, chanoinesse de Prague, morte à Tournai, en 1821, fille de Charles-François, comte de Morzin et du Saint-Empire, conseiller intime de l'empereur d'Autriche, et de Wilhelmine, baronne de Riesky.

M. Jules Delecourt a publié, dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. II, pages 1 à 70, une savante *Notice sur la vie et les ouvrages du Comte Joseph de Saint-Genois*. Il a analysé les œuvres nombreuses de celui-ci avec une érudition et une clarté dignes des plus grands éloges. A un travail aussi parfait, il ne nous reste rien à ajouter : nous nous bornerons donc à donner, en peu de mots, nos impressions personnelles sur le Comte de Saint-Genois.

S'il est dans l'histoire de Mons une figure présentant à la fois un caractère original et fantasque, singulier mélange d'une noble fierté blessée sans cesse dans ses côtés les plus sensibles et d'un amour-propre parfois légitime, mais jamais assouvi, c'est, sans contredit, le Comte Joseph de Saint-Genois.

Jeune encore, il se livra avec passion, je dirai même, avec frénésie, aux recherches historiques et généalogiques, et jamais, ni les malheurs sans nombre qui le frappèrent, ni les attaques incessantes dont il fut l'objet, ni les déboirs de toutes sortes qui l'assaillirent si rudement, ne lui firent abandonner, un seul instant, ses recherches chéries : il y travailla jusqu'à son dernier jour. Ce fut, du reste, la passion dominante de toute son existence et cette passion, il la cultiva avec un soin d'autant plus jaloux, qu'elle lui permit de déverser les chagrins de son cœur et de publier les sentiments divers qui bouleversaient son âme.

Ces innombrables travaux historiques et généalogiques mélangés de l'exposé de ses opinions politiques, sous les différents régimes qui se succédèrent si rapidement durant son existence ; de ses titres et de ses honneurs ; de la grandeur et l'ancienneté de noblesse de sa famille ; de son alliance avec sa seconde femme descendant de rois ; et surtout de ses procès sans fin ; de l'authenticité de son titre de comte et de l'avenir de ses deux fils, prouvent assez l'état d'agitation permanent dans lequel ce grand et malheureux seigneur vécut pendant plus d'un demi-siècle. Rien ne lui fut épargné, pas même la prison et l'exil. La crainte qu'il inspira, prouve assez que Saint-Genois était une intelligence d'élite : il fallait compter avec lui. Il fut arrêté, le 9 juin 1790, en revenant d'un voyage à Vienne, à cause de ses opinions royalistes bien connues le signalant, comme un personnage dangereux, au parti dominant de Van der Noot. A peine rentré à Bruxelles de deux jours, il fut arrêté sous la prévention de trahison et de crime de lèse-nation. Transféré à Mons, le même jour, il vit des groupes se former et demander sa mort, à

grands cris. Après dix jours passés dans de mortelles angoisses, il fut relâché, mais à condition de quitter le territoire des États.

Le comte de Saint-Genois eut surtout deux grands chagrins dans sa vie. Le premier fut un procès qui dura plus de 20 ans et qu'il eut à soutenir contre les prétentions de MM. van de Werve de Schilde, H.-J. Geelhand de Merxem, J.-B. Ulens et S.-N. Diercxens, concernant le paiement d'une rente de 16.200 fl. due par suite d'un prêt de capital de 360.000 fl., rente que St.-Genois ne sut continuer à payer régulièrement, depuis la suppression du régime féodal, qui lui fit perdre plus d'un million. Il finit, au bout de 20 ans, par triompher, mais ce procès lui coûta 50.000 francs. Il fut obligé de vendre toutes ses propriétés pour s'acquitter envers ses créanciers. St.-Genois eut surtout à se plaindre d'un nommé Boucquéau qu'il accuse de cupidité, de calomnie, de crime de faux. C'est, dit-il, un homme de loi mercenaire, qui a osé imaginer un faux pour parvenir plus facilement à le ruiner entièrement, à duper les anversois ses commettants et à égarer la Cour d'appel de Bruxelles. Ce Boucquéau a tout fait pour s'enrichir en faisant traîner indéfiniment le procès.

Son second chagrin fut de voir son titre de comte contesté par les membres de la Chambre héraldique de Bruxelles, envieux, dit-il, du succès de ses écrits historiques et généalogiques.

Il ne sortit de cette situation embarrassante qu'en demandant la concession de ce titre à l'empereur d'Autriche Joseph II : ce qu'il obtint comme nous l'avons vu plus haut, le 10 décembre 1785.

Le comte J. de Saint-Genois nous a laissé de nombreuses et importantes publications ; citons les principales :

1° *Mémoires généalogiques et historiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-Bas. Amsterdam, 1780, 2 vol. in-8° (planches).*

2° *Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre des états du pays et comté de Hainaut, depuis 1530 jusqu'en 1779, etc. Paris 1780. In-plano.*

3° *Dictionnaire onomastique des chartes du pays et comté du Hainaut de l'année 1619, etc. Mons, 1782, in-8°.*

4° *Monuments anciens, etc., Paris, 1782, 2 vol. formant 15 volumineux cahiers.*

Travail considérable commencé en 1782 et qui ne fut interrompu que par la mort de l'auteur, en 1816.

5° *Amusements généalogiques et historiques. 1788.*

6° *Inventaire des contrats de mariage, etc., déposés à la table du Droit du pays de la Basse-Autriche à Vienne, etc. Vienne, 1778.*

7° *Essai de diplomatie sur le Brabant présenté au gouvernement des Pays-Bas, etc., in-f°, 1794.*

8° *Recueil d'affaires, d'arrêtés, etc., utile aux prévenus d'émigration. Lille, in-4°, 1802.*

9° *Prolégomènes ou Notes du comte Joseph de Saint-Genois baron du St-Empire, pair de Mortagne, ci-devant Député de la Noblesse des Etats de Hainaut, Seigneur de Grand-Breucq, Ecanaffle, Frasnes, Dergneau, Buissenal, Hubermont, Clerieu, Petit-Hollay, Quiévremont, Châtelet, St-Thiery, Foresteau, etc., etc., au sujet de son emprisonnement arrivé le 21 juin 1790 ; adressées au peuple des Provinces Beligiques. Lille, 1807. in 4°, (2 tableaux et 4 plans).*

10° *Projet d'un recueil général des registres civils de baptêmes, mariages, etc. Bruxelles, 1807.*

11° *Histoire ecclésiastique du comté de Hainaut et du Tournésis. — Abbayes. — St-Ghislain, in-f°.*

12° *Preuves produites par le comte de St-Genois pour pouvoir porter le titre de Comte, in-4°.*

BRANCHE CADETTE (Voir page 404).

VI^{bis} CHARLES DE BOUSSUT, Écuyer, échevin de Mons en 1577, né à Mons le 4 mai 1544, y décédé le 22 juillet 1578,

épousa à Mons, en 1567, Marie Pottier (*D'or à la fasce d'azur*), famille dont nous avons déjà parlé ci-dessus (Voir la généalogie de la famille Pottier dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. 22 p. 284, et t. 27, p. 393), fille de Nicolas, seigneur de Préau, et de Jeanne Malapert.

Voici quelques extraits de leur contrat de mariage daté de Mons, le 16 septembre 1567, et dont je possède l'original dans mes papiers de famille :

« Devant les hommes de fief.. comparurent.. Jean de Bousut accompagné de Charles, son fils, d'une part, et Jeanne Malapert, veuve de Nicolas Pottier, prenant à sa charge Marie Pottier, sa femme, accompagnée de Georges Malapert et de da^{le} Gilles du Quesnoye, ses père et mère, d'autre part.... etc.... le dit Jean de Bousut donna à cognoître que feu Nicolas de Bousut qui fut son père, par son testament avoit ordonné et légaté au profit du dit Charles de Bousut et qu'il avoit promis laisser profiter son dit fils prestement la somme de 290 livres tournois par an de pension à sa vie durant... etc... »

Le père s'engage à fournir à son fils, Charles de Bousut, sa toilette de noces et à la future, Marie Pottier, « une chaîne d'or, anneaux d'or et autres bagues et jeuweaulx (joyaux) selon qu'il est de coustume et que comporte son état... »

Les parents paient les frais de la noce par moitié, en commun. Jeanne Malapert donne à sa fille, Marie Pottier, « en vue du mariage de celle-ci la somme de 3,000 livres tournois, et de la part du dit Georges Malapert, la somme de 1000 livres tournois et 600 livres t. de rente.. etc.. »

Furent nommés mambours de Marie Pottier « Maistre Adrien Malapert, chanoine d'Anvers (*c'est lui qui fonda la bourse Malapert, à Anvers*), et Georges Pottier, ses oncle et frère. »

On voit dans le *Registre des draps de morts*, au dépôt des Archives de l'Etat, à Mons : « Le xxiiij Jullet 1578. Pour ung estat de gentillesse pour Charles de Bousut..... xvj livres. »

Marie Pottier étant veuve, se remaria, le 1^{er} février 1580, à Jacques *de Meulenaer*.

Charles de Boussut fut le premier de sa famille qui adopta, pour cimier, *trois feuilles de chêne de sinople* au lieu d'une, cimier que ses descendants continuèrent à porter. Jean-François et Gilles-Joseph de Boussu avaient obtenu, dans leurs lettres-patentes, l'autorisation de prendre comme cimier *trois feuilles de chêne de sinople* sortant d'un chapeau de gueules et de sable, au lieu du bourrelet.

Le 7 avril 1559, « Charles de Boussut, âgé de 15 ans, fit relief du fief lige de Ghussignies tenu de la baronnie de Roisin, du chef du décès de sa mère, Françoise Gosseau. »

On lit dans les extraits de la cour féodale du Hainaut (*Saint-Genois, Mon. Anc.*, t. I. f^o CIXIX) :

« Le iij^e jour d'April XVCLX Charles de Boussut fils Jean, demeurant à Mons, a fait relief de trois fiefs amples à luy escheuz par le trespas de feue Demiselle Franchoise Ghosseau, sa mère, advenu depuis ung an, l'un d'iceulx gist à Hellignies. Item, ung aultre gist à Jemappes et l'autre gist à Espienne. »

« Le xj^e de juing 1579, demiselle Marie Pottier vesve de Charles de Boussut, demeurant en ceste ville de Mons, comme tenant le bail d'Adrien et Georges de Boussut, ses enfants en minorité, a fait relief de 3 fiefs amples escheuz à ses enfans par le trépas dudit feu Charles de Boussut, leur père, advenu puis ung an encha, situés à Hellignies, Jemappes et à Espiennes. »

Le 1^{er} juillet 1579, « Marie Pottier fit encore relief du fief lige de Ghusignies tenu de la baronnie de Roisin, comme tenant le bail de Georges de Boussut, son fils mineur. »

Charles de Boussut et Marie Pottier firent leur avis de père et mère à Mons, le 16 juillet 1578 ; voici un extrait de l'original qui est au nombre de mes papiers de famille :

Devant les hommes de fief, etc., comparurent « honorable home Charles de Boussut, demeurant à Mons, et Marie Pottier,

sa femme, accompagnés de leurs parents, à sçavoir, du costé de Charles de Boussut, Jean Mesureur, Louis Maisent, ses cousins ; du costé de Marie Pottier, Georges Malapert, son grand père, et Philippe du Mont, seigneur de Rampemont, son oncle. » Ils laissent à :

« 1^o Adrien de Boussut, leur fils aîné, un fief tenu du seigneur de Marcq en Ostervan, à Spiennes, comprenant à M. de Boussoit, seigneur dudit Spiennes,.. etc.. ; d'une maison sise à front du *grand marché de Mons*, portant l'enseigne de *l'Autriche*, tenant à la *maison de la Paix* et, d'autre côté, aux hoirs Quintin de Buisseret.. etc. ; 2^o Jeanne de Boussut... diverses rentes.. etc.. ; 3^o Georges de Boussut, un fief tenu du seigneur de Roisin.. etc.. ; un fief tenu de la baronnie de Chisoing.. etc.. ; 4^o à la *Grande Aumône* et à l'*hôpital Saint-Nicolas*, une somme d'argent de... etc.. ; une rente sur une maison sisse en la *grande rue*, tenant à l'*Abreuvoir de Chevaux* près du *pont de Trouille* au devant de l'*hôtel de Crespin*.... etc.. ; une rente sur une maison en la *rue des Telliers* c'on dist à la *Harpe*,... etc.. ; sur une maison de la *rue de Nimy* dite au *Croissant*... etc.. ; sur une maison gissante *rue de Houdain* au devant de l'*hôtel de Lobbes*... etc.. ; d'une maison située au *Rivage*... etc.. ; d'une maison portant enseigne à la *Fleur de Lys*,.. etc... etc... »

En mémoire du legs que firent Charles de Boussut et Marie Pottier à l'hôpital Saint-Nicolas à Mons, on plaça dans le réfectoire de cet établissement les armoiries de la famille de Boussu.

Charles de Boussut et Marie Potier eurent de leur union :

1^o Jeanne de Boussu, née à Mons le 29 août 1568.

2^o Adrien de Boussu, qui suit.

3^o Georges de Boussu, Écuyer, né à Mons le 29 janvier 1572, décédé à Namur le 11 septembre 1615. Il se destina de bonne heure au sacerdoce. Après avoir fait de brillantes études à Louvain, il fut nommé licencié en théologie et fut appelé à Namur par François Buisseret, qui était, par alliance, l'oncle du frère de

Georges, Adrien de Boussu. Cet évêque remarqua en Georges de Boussu des aptitudes extraordinaires et le fit élire chanoine gradué de la cathédrale de Namur, le 21 mai 1605, et l'employa souvent pour les affaires les plus importantes du diocèse. Lorsque, par suite du départ de François Buisseret, nommé archevêque de Cambrai, le siège épiscopal devint vacant le 6 janvier 1614, Georges de Boussu fut nommé chanoine capitulaire et remplit les fonctions d'évêque de Namur jusqu'au 22 novembre 1615, époque à laquelle il fut pourvu à cette haute position sacerdotale. Il avait aussi été nommé vicaire général du diocèse.

En 1613, F. Buisseret confia à G. de Boussu le soin d'entreprendre toutes les négociations nécessaires pour la fondation du couvent des Dames Bénédictines à Namur. Il l'envoya, à cet effet, dans sa propre voiture, à Douai, avec deux postulantes, afin d'aller chercher à la maison-mère deux religieuses désignées pour être fondatrices de l'ordre à Namur. L'abbesse de Douai voulut mettre le retour de la petite colonie sous la conduite du chanoine Henri de Broide, confesseur du couvent, mais le chanoine de Boussu s'y opposa d'abord formellement, disant que l'évêque de Buisseret l'avait spécialement délégué pour cette mission, et il n'y acquiesça que sur la menace faite par l'abbesse de retenir ses religieuses. Du reste ce léger nuage ne tarda pas à se dissiper, et, dès le 23 août, M. de Broide écrivait de Valenciennes à la mère abbesse : « Mettés-vous hors de peine pour mon particulier ; j'ay fait très bien avec le chanoine de Boussu fort complaisant et changé depuis notre partement avec toute courthoisie et déffère en mon endroit autant qu'il se peut dire. » (*Annales des Bénédictines* de Namur, t. I, pp. 41 et 43). Les voyageurs s'arrêtèrent à Mons, où ils reçurent l'hospitalité la plus cordiale dans la famille de Georges de Buisseret, frère de l'évêque de Namur et oncle du frère du chanoine de Boussu.

Dès son retour à Namur, Georges de Boussu fut désigné par François Buisseret pour être directeur spirituel du nouveau

monastère des Bénédictines à Namur. Ce fut lui qui apprit un des premiers dans cette ville la mort de l'archevêque de Cambrai, son protecteur, et qui vint annoncer cette fatale nouvelle à l'abbesse, M^{me} de Laubegeois, qui s'en montra fort affligée. Mais de Boussu ranima son courage en lui promettant de continuer ses libéralités envers l'abbaye, car il avait pris les religieuses en affection et aimait de les servir en toute circonstance. Le 28 mai 1615, de Boussu reçut les vœux d'Agnès Cocquelet avec toute la solennité possible et, le 8 juin suivant, il donna l'habit à quatre pensionnaires.

La douleur causée par la mort de l'archevêque de Cambrai n'était pas encore calmée qu'un nouveau chagrin vint affliger les Bénédictines. Au mois d'août 1615, la peste sévit dans plusieurs villes des Pays-Bas, entre autres à Mons, où la contagion emporta un grand nombre de personnes notables. Le conseiller Adrien de Boussu voulant mettre son épouse et ses enfants à l'abri du péril, les envoya de Mons à Namur chez le chanoine, son frère, qui les reçut avec beaucoup de courtoisie, mais non toutefois sans appréhension.

Peu de jours après leur arrivée, l'un des enfants tomba malade et mourut. Le chanoine épouvanté vint chercher un refuge à l'abbaye des Bénédictines. Pendant le jour, il se tint dans un bâtiment situé à l'extrémité du jardin, où il se fit apporter ses repas. Le soir, il passait la Sambre en barquette et allait se reposer à l'ermitage Saint-Adrien, à Salzinne. Malheureusement il s'y faisait accompagner chaque nuit par un valet de sa belle-sœur ; or ce pauvre jeune homme fut lui-même atteint et presque aussitôt emporté par la terrible maladie. Les craintes du chanoine furent à leur comble, quand, tout à coup, il éprouva en lui-même les symptômes du redoutable fléau. Aussitôt il courut en faire part à l'abbesse et la supplia de vouloir le loger dans un coin du monastère.

Pour ne pas enfreindre la règle de la clôture, on l'installa

dans la sacristie. La première nuit fut affreuse à cause des vomissements continuels ; mais vers l'aurore, ils cessèrent, et le malade éprouva un mieux marqué. Il voulut célébrer la sainte messe. Lorsqu'il revint à la sacristie, il fut à bout de force et tomba en défaillance. On dut le transporter dans une chambre ne faisant pas encore partie du cloître, pour lui donner tous les soins que réclamait son état.

Afin de soustraire à la contagion toute sa communauté, l'abbesse promit à une vieille servante, Jeanne Pirson, de lui fournir jusqu'à sa mort la nourriture et le vêtement, si elle consentait à exposer sa vie en soignant seule le pauvre pestiféré. La servante se dévoua. Mais soins, remèdes, prières, tout fut inutile ; la maladie empira d'heure en heure. Le conseiller Adrien de Boussu accourut de Mons pour veiller aux affaires temporelles de son frère qui, à cause de l'ardeur de la fièvre, ne put dicter ses dernières volontés, et le 11 septembre 1615, à trois heures du soir, il rendit le dernier soupir.

Ce triste événement répandit l'effroi dans le monastère. Sans perdre de temps néanmoins, on assembla le chapitre et l'on décida de tenir secrète la mort du chanoine, afin de ne pas épouvanter les voisins, peut-être même la ville entière.

Aucune déclaration de décès n'était exigée à cette époque par l'autorité civile. Les religieuses se mirent donc à l'œuvre dès la nuit suivante et creusèrent une fosse dans la petite chapelle sous le marche-pied de l'autel. Pour ne pas réveiller les voisins, elles se servirent de petits instruments et « grattoient la terre avec leurs mains. » Quand la fosse leur parut suffisante, elles mirent sur le bord une assez grande quantité de chaux vive et, tout à côté, plusieurs seaux remplis d'eau. Ce travail ne fut terminé qu'à minuit ; elles passèrent alors dans leur oratoire et chantèrent les matines. Cependant la vieille servante ayant revêtu le défunt d'habits sacerdotaux, parvint, au moyen d'un brancard, à l'amener jusqu'à la porte de la chapelle. Nous n'essayerons

pas de décrire les efforts et les angoisses de cette pauvre fille s'agitant seule autour d'un cadavre de pestiféré ! Quand les religieuses eurent quitté la chapelle, elle y traîna son fardeau et le coucha dans la fosse, ensuite elle le couvrit entièrement de chaux vive. Jusque-là tout avait réussi ; mais, en ce moment, elle oublia la recommandation essentielle qui lui avait été faite d'étendre sur la chaux une épaisse couche de terre avant d'y verser l'eau et elle saisit les seaux et les vida dans la fosse.

A l'instant une espèce de bouillonnement s'y produisit et une immense vapeur blanche en sortit et alla se répandre dans la chapelle et l'oratoire. Les religieuses en furent presque suffoquées. En vain la charitable abbesse courut elle-même chercher du vin et du vinaigre pour rendre ses filles « plus fortes et les affranchir du péril », bon gré malgré, il fallut interrompre le chant de l'office. De son côté, la servante s'efforça de réparer son erreur en remplissant de terre la fosse béante. Les religieuses reprirent elles-mêmes leur office, et quand elles en vinrent au *Te Deum*, « elles chantèrent le plus haut qu'elles purent, et l'on sonna la cloche à force, afin de faire bruit et empêcher les voisins d'entendre celui que la servante faisoit en retirant le passet (marche-pied) de l'autel sur la sépulture du défunct. »

Après cette affreuse nuit, les Bénédictines se crurent au terme de leurs maux. L'illusion fut de courte durée. Dans la matinée du lendemain, elles s'aperçurent que la fatale nouvelle avait déjà transpiré en ville. La première personne qui vint parler à l'abbesse fut un envoyé du nouvel évêque. Ce prélat désirait savoir ce qu'il y avait de fondé dans la rumeur publique ; il fallut bien livrer le secret.

Quelques heures après, elles virent arriver deux officiers civils qui leur intimèrent de la part du Magistrat, l'ordre de tenir portes et fenêtres fermées pendant quarante jours, afin de ne pas exposer les habitants au danger de la contagion de la peste. Avant de retourner à Mons, le conseiller de Boussu donna au

couvent cent florins, outre une rente de 4 florins, affectée sur une maison appartenant à feu son frère, à charge, par les Bénédictines, de faire célébrer à perpétuité une messe haute le jour anniversaire de la mort du chanoine, et le lendemain de ce jour, une messe basse.

Georges de Boussu contribua beaucoup à l'érection de l'abbaye de Notre-Dame de la Paix et en fut l'un des principaux bienfaiteurs. Depuis quelques mois, il avait même entrepris la construction d'une brasserie à l'usage du couvent. Il se disposait à continuer ses largesses aux religieuses de Saint-Benoît, « mais, disent les annales précitées, le Seigneur montrait qu'il vouloit estre seul l'espérance et le secours des siens. »

Le 11 juillet 1620, on retira les restes du chanoine de Boussu de dessous les marches de l'autel, et on les déposa dans un cercueil, sous une tombe que son frère le conseiller fit placer dans la chapelle de l'abbaye. Il lui érigea également une épitaphe, sans armoiries, qui se voyait autrefois à l'autel de Sainte-Agnès, en l'ancienne cathédrale de Saint-Aubain à Namur.

Admodum Reverendo Domino Georgio de Boussu, sacræ theologiæ Licenciato, hujus ecclesiæ canonico graduato, ac sedis cathedralis vicario generali, D^{us} Adrianus de Boussu, Serenissimi Archiducis in supremo Hannoniæ comitatu Consiliarius, frater fratri superstes defuncto posuit. Obiit undecima septembris anno 1615, et in monasterio Pacis Nostræ Dominæ, ordinis Sancti Benedicti reformatæ regulæ, in hac urbe sepultus.

Le 24 septembre 1596, Georges de Boussut, âgé de 18 ans, avait fait relief du fief de Ghussegnies tenu de la baronnie de Roisin, du chef de l'avis de ses père et mère.

4^e Adrienne de Boussu, née à Mons le 15 octobre 1579, y décédée le 17 avril 1611.

VII. ADRIEN DE BOUSSU, Écuyer, seigneur d'Aumeries, d'Audignies et de Mecquignies, né à Mons le 20 janvier 1571, y décédé le 26 février 1647, enterré à Sainte-Waudru, dans

la chapelle de Saint-Étienne, licentié ès-lois et droit, d'abord avocat puis conseiller au Conseil souverain de Hainaut le 21 mai 1612, grand bailli portatif du Hainaut, enfin conseiller de robe longue au dit Conseil par lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle, datées de Bruxelles le 20 décembre 1612. Cette pièce curieuse, munie du grand sceau des archiducs, fait partie de mes papiers de famille et le texte de celles-ci est trop connu pour que nous nous permettions de le reproduire ici. (v. CH. FAIDER. *Les Coutumes du pays et comté de Hainaut*. Publication de la Commission des anciennes lois de la Belgique. 1871, t. I, pp. 402-413.) Adrien de Boussu épousa à Mons, le 20 Juin 1598, Georges-Catherine *Bocquet*, née à Mons le 21 décembre 1576, morte, dernière de sa famille, dans la même ville le 19 octobre 1655, fille de Charles, greffier du chapitre de Sainte-Waudru, échevin de Mons en 1586 et 1603, et d'Isabelle de Buisseret, sœur de l'archevêque de Cambrai. Leur contrat de mariage fut passé à Mons, le 8 juin 1598 ; voici un extrait de ce document, qui repose également dans mes papiers de famille :

« Nous Eustace Hallet, advocat en la noble et souveraine Court à Mons, etc., etc. ; comparurent Adrian de Boussut, licentié ès droits et loix, filz de fu Charles et de da^{le} Marie Pottier, accompagné de Jacques de Meulenaer, son beau-père, et de la d^{te} da^{le} Marie Pottier, sa mère, aussy de Phls. Pottier, sieur de Préau, son oncle maternel, résidens en la ville de Mons, d'une part ; et Charles Bocquet, bourgeois de la dite ville de Mons, et da^{le} Isabeau de Buisseret, son espeuze, prendans à leur Georges-Catherine Bocquet, leur fille, aussy a ccompagniés de da^{le} Caterine de la Barre, vesve de Georges de Buisseret, Monsieur Maître François de Buisseret, prebtre Dyen et chanoine de l'Eglise métropolitaine Nostre-Dame de Cambray, Georges de Buisseret, François le Francq, Charles le Clercq et André Adam, grand'mère et oncles à ladicte Caterine Bocquet, d'autre part....

etc. 1^o De la part du dict Adrian de Boussut a esté donné à cognoître par le dict Jacques de Meulenaer son beau-père et d^{ue} Marie Pottier, sa mère, qu'il sont fort prestement des parties de fiefz et aultres cy après nommez. Asscavoir un fief ample tenu de la seigneurie de Mareq, etc., de propriétés gisans à Ollegnies appartenans à Jacques de Bonbaix seigneur d'Anzing. Item, un fief ample tenu de la seigneurie de Montegnies Saint-Xpoffle... etc.. Item, deux fiefs l'ung tenu de la dite comté de Haynault, l'autre ample de la seigneurie d'Espiennes, etc., etc., etc. » De a part de Charles Bocquet, diverses rentes de L. t.

« Le unzième jour d'Aoust 1616, Monsieur Adrien de Boussut, licentié ès loix et conseiller du conseil établi ès le court à Mons, at remonstré q. p. le trespas de M^e George de Boussut vivant vicaire général et chanoine de l'église cathédrale de Namur, décédé le unzième jour du mois de septembre mil six cens et quinze, luy est succédé et dévolu un fief liege tenu de la terre et baronnie de Roisin, se comprenant ès xxij huitcellées ès une pièce à deux royes gisant ou terroir de Ghussignies, tenant au chemin allant dudit Ghussignies à Gugnies, d'ault à le croix Soudan, à le cauchie Brunehault et à l'héritier de la cure dudit Ghussignies, duquel fief ledit sieur conseiller at fait relief pardevant Bauldry d'Assonleville bailly, présens les ho^{es} de fief sousignés, tels q. George Bruneau, Jean Brunearbe et François Marin. »

« Le 18 mai 1632, vendaige de cent-cinquante livres tourn, l'an de rente au denier 16 francque et libre de tous vingtièmes, fut faicte par la ville de Mons par l'entremise des parties gagères au prouffit d'Adrien de Boussut premier conseiller ordinaire de Sa Majesté catholique. »

« Le 7 juillet 1632, constitution de 100 livres t. de rente au prouffit du conseiller de Boussut, seigneur d'Aumeries, sur la chaussée de Quiévrain à Valenciennes, fut signée par le Comte de Buquoy, Grand Bailli du Hainaut. »

Ils firent leur avis de père et mère le 28 février 1651. La

famille Bocquet était une des familles les plus considérables de la ville de Mons. Ses armoiries étaient : *d'azur à l'écureuil assis et mangeant une noix, le tout au naturel*. Charles Bocquet nous a laissé des notes précieuses sur les événements historiques de Mons, dans un manuscrit du XVI^e siècle, qui porte l'entête suivante : *Mémoires de Jean Bocquet continués par son fils Charles Bocquet* ; il appartient à ma famille, et M. Félix Hachez en a publié des extraits très curieux dans les *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 4^e série, p. 333, et 5^e série, p. 73. Déjà auparavant, j'avais communiqué à feu M. le baron Oscar de t' Serclaes, ce précieux manuscrit et il s'était empressé de publier (*Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. 36, p. 326) en même temps que la généalogie de cette famille, une relation très curieuse concernant le mariage de Charles Bocquet et d'Isabelle de Buisseret, cités plus haut. Il y eut soixante-treize invités du côté du marié et quatre-vingt-treize du côté de la mariée, soit un total de cent-soixante-six invités ! Le marié dépensa 784 l. t., 14 s., en cadeaux et en accoutrements. Le banquet nuptial coûta, sans tenir compte des dons reçus, 608 l. t., 10 s., 9 d. Ces chiffres témoignent, dans ce temps où la valeur de l'argent était si élevée, d'une grande opulence. Au surplus, nous engageons vivement nos lecteurs à prendre connaissance de ce curieux document dans l'Annuaire de la noblesse.

Adrien de Boussu ayant écartelé ses armes avec celles de sa mère (*Pottier*) et ayant chargé le tout des armoiries de sa bisaïeule (*Masnuy*), la branche cadette de la famille de Boussu porta depuis lors et jusqu'à son extinction : *Écartelé : au 1^{er} et 4^e, d'argent à trois feuilles de chêne de sinople, qui est BOUSSU ; au 2^e et 3^e, d'or à la bande d'azur, qui est POTTIER ; sur le tout : parti de gueules et de sable à deux bars adossés d'argent, un sur chaque parti, qui est MASNUY*. Comme on le verra plus haut, les lettres-patentes de noblesse qui furent octroyées à Adrien de Boussu ne spécifient pas les armoiries, mais l'autorise à conti-

nuer à « porter les armoiries qu'il a portées jusques ores ». Or, c'est l'écusson écartelé que nous venons de décrire, qu'Adrien de Boussu avait toujours porté pour se distinguer de la branche aînée de sa famille ; ce sont donc ces armoiries qui sont visées par le souverain.

Adrien de Boussu obtint de Philippe IV, roi d'Espagne, des lettres-patentes d'anoblissement, datées de Madrid le 13 juin 1645.

En voici la partie intéressante :

« PHILIPPE, etc. De la part de nostre cher et féal Adrien de Boussu, sieur d'Aulmeric, premier conseiller du conseil ordinaire de nostre pays et comté de Haynault et lieutenant du grand bailliage d'iceluy, nous a esté représenté que, depuis quarante-cinq ans continuels, il auroit eu l'honneur d'y estre entre-mis aux principaux offices et dignitez, si comme premièrement à l'estat de conseiller de nostre ville de Mons treize ans entiers et de là au Conseil de nostre souveraine cour audit Mons, et depuis son originel établissement et institution. semblable terme sécutivement audit conseil ordinaire en qualité de premier, l'espace de 19 ans et plus, où, à la faveur divine. il continueroit encore présentement, ayant pour nostre service rendu peine et tasché en toutes les dittes charges de s'acquitter autant louablement que luy a esté possible, voire en diverses occasions pour l'assurance et la conservation de la province ; fait paroistre sa vigilance et fidélité, entr'autres contre les mauvais desseins des François sur la ville de Bouchain en l'an 1633 et machinations du comte Henry de Berghes, tendant en mesme temps au pervertissement de l'estat. Or, se trouvant présentement le remontrant au déclin de sa vie qu'il auroit voué de terminer conformément à ce qu'il a vescu en actions très entières de nostre obéissance, il nous a supplié très humblement que, faisant réflexion sur ce que dessus et considérant davantage qu'une longue pratique des lettres et affaires civiles signamment par commissions royales au régime

et administration de la justice, bras droit de la souveraineté, relèvent autant la condition de la personne, son lustre et réputation que la pratique des armes qui dépend le plus souvent de la fortune, il nous plust de par lettres-patentes favorablement et en forme de mercède et récompense luy octroyer et à ses descendants le tiltre, honneur et qualitez de noblesse civilement acquises avec les droits, etc., que ses prédécesseurs tant du costé paternel que naturel issus des principales familles de la dite ville de Mons, suivant l'attestation par luy exhibée, se seroyent toujours constamment et avec entière réputation, maintenu en une mesme religion et obéissance. Savoir faisons que nous... etc. audit Adrien de Boussu ensemble à ses enfans et postérité masles et femelles nais et à naistre en loyal mariage, accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes le tiltre et degré de noblesse, etc... accordons et permettons par cesdites présentes que luy et sa postérité de loyal mariage comme dit est pourront d'oresnavant et perpétuellement en tous et quelconques leurs faits, gestes et autres actes licites et honnestes continuer à avoir et porter les armoiries qu'il a porté jusques ores, etc. Donné en nostre ville de Madrid, le 3^e jour du mois de febvrier l'an de grâce 1645. » (*Archives générales du Royaume de Belgique. — Cartulaires et manuscrits, N^o 265*).

Adrien de Boussu a occupé à Mons un rang très considéré dans la magistrature.

Voici une lettre d'Adrien de Boussu, qui prouve assez la grande confiance que le Gouvernement lui accordait (v. SAINT-GENOIS, *Mon. anc.*, t. I, p. CLXII) :

« Monsieur,

« A mon retour, j'ai fait assembler Messieurs les députés et leur proposé ce qu'ensemble avions traité à Bouchain touchant les 6 pattars et pain de munition pour chasq. soldat ou bien X pat. par jour le pied du règlement de son Altesse ; mais, comme ils ont eu entendu que le règlement estoit en chemin, ils ont

attendu de resoultre, jusq. qu'il sera sorti du pays selon le bon ordre qu'il y aura en faire quelqu'augmentation convenable pardessus les XVC livres qu'ils m'ont dit avoir fournies. L'affaire n'a esté sans dispute pour la diversité des opinions. Cependant je n'ai pu laisser d'adviser V. Exce. du devoir que j'ai fait comme aussi avoir envoieé à Bruxelles nostre besoigné et de joindre ceste assurance que je suis

« Monsieur

de Votre Seigneurie

« Il sera à propos de leur faire tenir quelques livres de charge de la part de V. Exc. Très humble et très affectionné serviteur,
(signé) A. de Boussu. »

« De Mons, le 26 de May 1633.

Voici une pièce curieuse qui concerne une rente créée par la ville de Mons au profit de la veuve d'Adrien de Boussu.

« Les échevins, jurés, conseil et communauté de la ville de Mons,

« A cause des circonstances du temps et des calamités de la guerre, comme la massarderie, les comptes des pestiférés, des parchons et des grains et d'autres étaient arriérés par les dépenses qui excédaient les recettes, de sorte qu'on n'avait pu payer les crédientiers, quelques-uns de ceux-ci avaient fait saisir les propriétés de la ville de même qu'une grande quantité de brassins ; ce qui deviendrait préjudiciable s'il n'y était pourvu par une levée de fonds. Les échevins en firent représentation au conseil de ville tenu, à l'intervention des soixante hommes, le dernier jour de mars 1648 ; et on décida d'établir une nouvelle levée de dix patars au sac de sel, cinq à la livre de tabac et autant au lot de brandevin ; mais, comme on n'en avoit pas obtenu l'octroi, on résolut à l'assemblée du conseil, tenue le 12 mai de ladite année, de continuer la recette de cinq patars à la rasière de grain braisé ; ce dont l'octroi fut obtenu, le

1^{er} août suivant, du comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut, afin de lever en rentes, au denier seize, un capital de 40,000 livres tournois, en y affectant lesdits cinq patars à la rasière de grain braisé et d'employer ce capital aux intérêts des parchons, des grains en provision, des pestiférés et des warlots.

« A cet effet, les échevins, par un acte scellé du sceau perpétuel de la ville et signé du premier greffier, en date du 6 novembre 1648, ont créé à la charge de cette ville, au profit de la veuve du conseiller de Boussu, cent livres tournois de rente payable le 6 novembre. »

Adrien de Boussu et Catherine Bocquet eurent de leur union :

1^o Charlotte-Marie de Boussu, née à Mons le 3 janvier 1600, épousa en cette ville, le 12 février 1623, Louis *Bruneau*, écuyer, seigneur de Petitsart, mort le 19 septembre 1637, bailli de l'illustre chapitre de Maubeuge, fils de Michel, aussi bailli de ce chapitre, et de Marie Allauwe. Il se remaria après la mort de sa femme, avec Marie *du Mont*, veuve de Charles de Boussu, son beau-frère (*voir plus loin*). Louis Bruneau et sa femme furent enterrés à l'église de Casteau-lez-Thieusies, dans la chapelle sépulcrale de la famille Donnay-Bruneau ; voici l'inscription surmontée de leurs armoiries, qui figure encore de nos jours sur leur tombe :

« *Louis Bruneau, Escuyer, Sgr. du Petitsars, etc., espousa en 1623 damoiselle Marie de Boussu fille d'Adrien, Escuier, Sgr. de Mecquignies et d'Aulmeries, premier Conseiller ordinaire du Roy en Hainaut.*

(v. *Inscriptions funéraires et mounmentales de la province de Hainaut, Publication du cercle archéologique de Mons, 1^{re} Série, n^o VIII, canton du Roëlx ; Casteau lez-Thieusies, N^o 56, page 13*).

La famille Bruneau était d'une très ancienne noblesse. Ses armoiries étaient : *D'or à la tête de taureau de sable.*

Le fils de Louis Bruneau et de Charlotte de Boussu, Adrien-

Ignace Bruneau, écuyer, seigneur de Petitsart, obtint, en 1648, une déclaration d'ancien noble lui donnant le droit de jouir de toutes les exemptions.

Le comte de Saint-Genois a publié ce document, *in-extenso*, dans ses *Monuments anciens*, t. II, p. 398.

2° Isabeau de Boussut, née à Mons le 18 août 1602, morte de la peste à Namur le 30 août 1615. Comme nous l'avons vu ci-dessus, elle se sauva de Mons avec sa mère et sa sœur, en 1615, pour échapper aux ravages de la terrible maladie et se rendit avec celles-ci auprès du chanoine Georges de Boussu, mais ayant engendré le mal à Mons, elle vint en mourir à Namur, à peine arrivée de huit jours.

3° Charles de Boussut, qui suit.

4° Françoise de Boussut, née à Mons le 4 septembre 1607.

5° Philippe de Boussut, écuyer, né à Mons le 23 juillet 1611, mort en cette ville le 27 septembre 1676, seigneur de Mecquignies, maître de l'artillerie de Mons en 1642, échevin de Mons en 1641, 1642, 1644 et 1645, épousa à Tournai, le 26 novembre 1650, Françoise-Ghislaine d'Ennetière, née à Tournai le 3 février 1623, fille de Jean-Charles d'Ennetière, chevalier, seigneur de Beaumez et du Maisnil, grand prévôt de Tournai, et de Florence de Castris.

Ils firent leur avis de père et mère le 2 mai 1674. Françoise d'Ennetière fit son testament à Mons, le 14 octobre 1698. Voici quelques extraits de ce document, qui figure dans les archives de ma famille :

« Le quatorze d'octobre xvj^e quatre-vingt dix-huit, noble dame Françoise Ghislennne d'Ennetières, vefve de feu messire Philippes de Boussu, seigneur de Mecquignies, estante en bons sens, mémoire et entendement et scachant qu'il n'y at rien de plus certain que la mort et d'incertain que l'heure d'icelle, etc...

« Premier, elle recommande son âme à Dieu, son créateur, le priant qu'au départ de ce monde, Il veuille la recevoir au nombre de ses esleus.

« Elle désire être enterrée proche de feu le seigneur son mari, en la chapelle de Saint-Estienne dans l'église de S^{te}-Waudrud, à Mons.

« Elle veut et ordonne que soient célébrées le nombre de 200 messes sitôt son trespas, etc... etc.

« La dite testatrice institue son heritière universelle la dame Marie-Florence de Boussu, sa fille, alliée à messire Philippe Emmanuel de le Catoire, seigneur de Ramillies, etc. etc. »

La famille d'Ennetières portait à cette époque : *D'argent à 3 écussons d'azur chargés chacun d'une étoile à cinq raies d'or. De nos jours elle porte : Ecartelé aux 1 et 4, de gueules au cavalier armé de toutes pièces au naturel, monté sur un cheval galopant d'argent, brandissant une épée du même ; aux 2 et 3, d'argent à une barre hérissée de flammes de gueules qui est BASTA. Sur le tout : d'or à l'aigle éployée de sable surmontée d'une couronne impériale d'or, et portant sur sa poitrine un écusson aux armes d'ENNETIÈRES.*

La famille d'Ennetières fut élevée successivement à la dignité de chevalier, de baron et de marquis. Ces alliances principales sont : Vilain, Preys, Carondelet, la Rivière, Haynin, Castris, Boussu, Cordes dit de Watripont, Praet de Mærkerke, Tourny, Fresnel, Araucourt, Enghien, La Haye, van den Berghe, Landas, Archier, Croonendael, Baudequin, Morrèche, Obert (depuis Obert de Thieusies), Bodoan, Basta, Fléchui, Beer, Overschie, Ostiel, Sainte-Aldegoude, della Faille, Preud'homme d'Hailly, Chasteler, Steenhuyts, Joeguy, Lannoy, Oultremont, Chastillon, le Clercq, le Boucq, Cazier, Croix, Preys Cordès, Bois de Fiennes, la Fosse, l'Hermite, Bacquehem, Rosini, Liedekerke, Medina, Carausa, Gracht, Esclaibes, Jauche de Mastaing, Grimaldi, etc., etc.

(Voir l'Annuaire de la Noblesse de Belgique : généalogie de la famille d'Ennetières, t. 9, p. 79).

« Le 22 avril 1648, Philippe de Boussu, seigneur de Mccqui-

gnies, a relevé trois fiefs situés à Jemappes, Erbisœul et Bleaugies, par le trépas Mons^r. Adrien de Boussu, son père, vivant premier conseiller du Roy en son conseil ordinaire, advenu le 26 febvrier 1647 » (*Cour féodale du Hainaut. SAINT GENOIS, Mon. Anc., t. I, f^o clxix.*)

Philippe de Boussu s'est fait délivrer un certificat concernant ses ascendants et l'ancienneté de noblesse de sa famille. Voici le contenu de cette pièce qui fait aussi partie des archives de ma famille :

« Je sousigné notaire royal admis au Conseil privé de Sa Majesté, résident à Mons en Haynau, certifie à tous qu'il appertendra que monsieur Phles de Boussu, escuyer, S^r d'Aulmeries et Mecquegnies, est fils de M^r de Boussu, escuyer, vivant sieur desdits Aulmeries et Mecquegnies, premier Conseiler de Sa Mté en son conseil ordinaire de Haynau et lieutenant de son grand baillijage en icelle province, m'at dit et m'at fait veoir par des anciens titres et documens autentiques sy comme : traictez de mariage, dispositions et partages de père et mère aux enfans ; Que, par une branche de sa descente du costé paternel, il tient son origine et extraction d'ung surnomé Gilles de Boussu, Escuyer, sieur d'Imbrechies ; laquelle descente par le moyen de Jean de Boussu, son filz, escuier, sieur d'Imbrechies, quy fut marijé à damoiselle Jenne de Mortagne, fust issus Gérard de Boussu mort capne de chlx au service du Ducq de Bourgoigne ; duq. Gerard fust procréé Nicolas de Boussu quy présenta requeste à l'Empereur Charles cinquiesme pour avoir Lettre de réhabilitation de Noblesse, qu'il at obtenu, comme il m'est apparu par ung vidimus fait par-devant Monseigneur Jacques de Gaure, conseiller de l'Empereur, Grand Baillij de son Pays et comté de Haijnau, en datte du 20^e jour du mois de Juin de l'an 1539 ; de laquelle descente par le moiien de Jean de Boussu filz de Nicolas est exactement continué de père en filz, de degret en degret et de génération à aultres jusques à la personne dud :

sieur rem^t. justifié et vérifié par semblables tiltres autentiques en velain, sains et enthiers comme dit est et sans aucunes rayures, avec les seaulx des hommes de fiefz ou tesmoings y appendans. Et par aultre branche de sa descente du costé paternel, il tient son origine et extraction de l'ancienne famille des surnommez Masnuy, prenant son commencement à Jean de Masnuy et demoiselle Jenne Doucet conjoings, selon qu'il m'est aussy apparu par disposition et partage qu'il ont fait à leurs enfans, Entre aultres, ung vidimus fait et reconnu par frère Mahieu Carlier, prieur des Escolliers de Mons, en datte de l'an 1405. le p^r de May; et par aultres descente du costé paternel qu'il est issus des surnomez Bricquenaix, Peissant et Boulengier quy sont toutes familles relevées d'honneur et de réputation ancienne, ce quy m'at aussy fait paroistre tant par tiltres comme dessus que par diverses généalogies qu'il at chez soy, à luy cy-devant administré, selon qu'il m'at affirmé par aucuns personnages d'honneur et de crédit ses amis et curieux en semblable exercice, qu'il m'at pareillement dénomés. Au regard du costé maternel, ils tiennent leur descente des surnommez Pottier, Malapert et Quesnoy, quy sont aussy familles d'honneur et de respect, et pour telles encore réputées aujourd'huy, tant en ceste ville comme ailleurs, dont les appaisemens que j'en ay eus, sont aussy diverses traictez de mariage, dispositions de père et de mère et pareils documens autentiques, outre la science et particulière cognoissance que le prédit notaire en at. Nonobstant tous ses tiltres et déclarations autentiques, il m'at encor fait veoir une lettre patente de Grand Bailly portatif d'Haynault en l'absence du prince d'Espinoy donnée à feu son père avecq aultres tiltres de Noblesse ausquelles y append le grand seaux de Sa M. octrojiez en considérations des bons et fidels services par lui renduz tant en l'occasion de Bouchain, qu'aultres en la province de Haijnault, comme appert par missyves de feu (de haute mémoire) l'Infante Isabelle et du marquis d'Aijetona, le

tout par forme de mercède, En tesmoing de vérité, ay cestes signé et y appendu mon séel, ce dix-neufiesme jour du mois de décembre, l'an de grace Nostre-Seigr mil six cens cincqte-quatre

Signé : F. Hermane. Not^e R^e. »

Philippe de Boussu et Françoise d'Ennetières laissèrent de leur union :

A. Catherine-Françoise de Boussu, dame de Mecquignies, d'Erbisœul et de Warquignies, née à Mons, baptisée à Saint-Germain le 24 décembre 1651, y décédée le 3 novembre 1694, épousa, dans la même ville, par contrat de mariage du 25, et à l'église le 27 octobre 1674, Wolfgang-Guillaume *de Grouff d'Erckelens*, écuyer, capitaine au régiment du duc de Waudemont. Il obtint au conseil souverain de Hainaut, le 4 décembre 1681, une sentence contradictoire qui le reconnut *ancien noble* et le déclara comme tel apte à jouir des exemptions attachées à cette qualité. Il fut depuis reçu à l'État Noble du Hainaut le 19 novembre 1689 (tous les parchemins qui ont servi à fournir ses preuves d'ancienne noblesse pour son entrée à l'Etat Noble sont conservés, au grand complet, dans les archives de ma famille). Il était fils de Jean-Guillaume de Grouff d'Erckelens, bourgmestre du Franc de Bruges et d'Anne-Cornélie Taddei de Clèves (voir plus haut). La famille illustre de *de Grouff* était originaire du duché de Gueldre (v. PONTANUS, *Hist. du Duché de Gueldre*, livre XIV). Ses armoiries étaient : *D'argent à 3 pelles de sable, placées en pal, le manche en bas* (voir la généalogie de la famille de Grouff d'Erckelens, dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique* de 1876, p. 139).

Voici l'introduction de leur contrat de mariage dont je possède l'original : « Le vingt-cinquiesme octobre seize cent-septante-quatre, à l'honneur de Dieu principalement et de Nostre Mère la Ste-Eglise, traité et alliance de mariage s'est fait, conclud et stipulé, entre noble seigneur monsieur Wolphangh-

Guillaume de Grouff, escuyer, fils aîné de messire Jean-Guillaume de Grouff, seigneur d'Erquelens, ancien premier bourgm. du terroir et pays du Francq à Bruges, etc., et de dame Anne-Cornille, fille de feu messire Charles de Taddey, dit de Clèves, du Conseil de guerre de Sa M. Catholicqz, gentilhomme de la chambre du sérénissime duc de Noembourg, sa compagne, auquel effect ledit sr. Wolphangh-Guillaume est comparu accompagné de noble et révérend seigneur messire Hiérosme-Albert-Meyrode de Liedermans, licentié ès loix, proto-notaire du St. Siège Apostolicque, prévost de Bruges, et chapelain d'honneur de l'oratoire et chapelle royale de sa Maté. et Cour de Bruxelles, tant comme parent des sieur et dame de Mecquignies, qu'en qualité de procureur dudit messire Jean-Guillaume, et de laditte dame Anne-Cornille de Taddey, ditte de Clèves, ses père et mère, ensuite de procure icij veue et leue, et icij annexée originèlement, en date du onziesme septembre seize cens septante-quatre, d'une part ; et noble damoiselle Catherine-Françoise de Boussu, fille aînée de messire Phles de Boussu, seigneur de Mequignies, fils de feu messire Adrien de Boussu, en son temps seigneur d'Aulmeries, premier conseiller du Conseil ordinaire de Sa M^{te} à Mons et lieutenant-grand bailly du paijs et comté de Haijnault, et de dame Françoise-Ghislaine d'Ennetières, fille de messire Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Beaumez et du Maisnil, aussij cij-endroit présens et comparans, assistez de messire Pierre-Charles de Baillencourt, chevalier, vice-comte de Wicte, prévost des terre et prévosté de Mons, messire Robert de Zomberghe, chevalier, seigneur de Thierissart et conseiller du Conseil Ordinaire audit Mons et de dame Isabelle de Buisseret, dame de la Rocquette et douairière de Sars ses parents, d'aultre part, etc. »

« Le XIII^e septembre XVI^e septante-sept, le sieur Wolphange-Guillaume de Grouff d'Erquelens, etc., tant en son particulier comme mari et bail de dame Catherine-Françoise de Boussu,

sa feme, que comme procureur spécial d'icelle, a relevé 2 fiefs : le 1^{er} la terre et seigneurie de Mecquignies et l'autre gisant à Erbisceul, échus à la dite dame, sa compaigne, par le trépas du sieur Phls de Boussu, seigneur de Mecquignies, arrivée le xxvij septembre 1676. » (*Cour féodale du comté de Hainaut. SAINT GENOIS, Mon. Anc., t. 1^{er}, f^o cLXIX.*)

Voici le *vidimus* de l'avis de père et mère de Wolfgang-Guillaume de Grouff d'Erkelens et de Catherine-Françoise de Boussu, son épouse (*aux archives de ma famille*) :

« Les gens du Conseil de Sa Majesté en sa noble et souveraine Cour de Mons, etc.

« Ordonnance et disposition de partage et par avis que l'on dit de père et de mère que font et passent Messire Wolfgang-Guillaume de Grouff d'Erkelens, gentilhomme de la Chambre de la Noblesse des états du pays et comté de Haynau, etc., Et dame Caterine-Françoise de Boussu, dame de Mecquignies, sa compaigne, au profit de leurs quatre enfans, sij comme Bauduin-Justin, Phles-François-Joseph, Anne-Phles-Claire et Anne-Thérèse-Joseph, des fiefs etc.

« Premier. Audit Baudouin Justin, leur fils aîné, la seigneurie de Mecquignies, etc., etc.

« Audit Phles-François-Joseph, leur 2^d fils, le fief d'Honnuvoix à Erbault, etc., etc.

« A ladite Anne-Phles-Claire, leur 1^{re} fille, le fief de Gibiec, etc., etc. Finalement à Anne-Thérèse-Joseph, leur 2^de fille, le fief de Ghusseignies... etc. ; item, 33 L., 4 sols, 2 deniers de rente sur une maison à front le *Grand Marché*, à Mons, portant l'enseigne du *Mouton d'or*. Item, sur la maison du *Manteau rouge*, en la *Grande rue*, tenant aux *Pères de L'Oratoire*, etc., etc.

« Passé à Mons, le 3 novembre 1684. Et pour *vidimus*, à Mons, le 20 novembre 1696. »

Voici une ascendance tellement illustre pour Wolfgang-Guillaume de Grouff et les descendants de celui-ci par Catherine-

Françoise de Boussu, que nous avons cru intéressant de la consigner ici. (*Nous possédons tous les documents authentiques ou originaux concernant la généalogie qui suit, et nous nous mettons bien volontiers à la disposition des connaisseurs, qui désireraient en contrôler la véracité.*)

I. JEAN I^{er}, dit *Père de la Patrie*, ROI DE PORTUGAL, né le 11 août 1358, mort le 14 août 1433, fils de Pierre-le-Sévère, roi de Portugal, et de Blanche de Castille, épousa Philippe de Lancastre,

dont :

II. PIERRE, prince DE PORTUGAL, duc de Coimbre, né le 9 décembre 1392, mort en 1440, épousa Isabelle d'Aragon-Urgél,

dont :

III. BÉATRIX, princesse DE PORTUGAL, morte en 1468, épousa le prince Adolphe, duc de Clèves, seigneur de Ravestein, Vinendael, Briskensart, Thourout, etc., mort l'an 1492 (*je possède un parchemin de 1450 donnant la descendance de Béatrix de Portugal jusqu'à Anne de Clèves*),

dont :

IV. PHILIPPE, prince et duc DE CLÈVES et de Coimbre, seigneur de Ravestein, Vinendael, Thourout, Briskinsart, etc., épousa Pasque de la Marck dite de Lummène,

dont :

V. HECTOR DE CLÈVES, chevalier, bâtard depuis légitimé, (*je possède dans les archives de ma famille les Lettres originales de légitimation données par Charles-Quint*), seigneur de Briskinsart, etc., épousa Guillemette de Maulde,

dont :

VI. ANNE DE CLÈVES (*je possède un parchemin de l'époque donnant les 8 quartiers de noblesse d'Anne de Clèves : Clèves,*

Portugal, Marcke, Utenhove ; Maulde, Léaucourt, Berghe, Bailleul. (Voir *Annuaire de la Noblesse de Belgique, généalogie de la famille de Grouff d'Erkelens*, t. 30, 1876, p. 141). Elle épousa Bon-Jean *Taddei*, Gentilhomme de la Chambre du roi de France, fils d'Antonio et de Maria-Alexandra *Mannuci*,

dont :

VII. CHARLES TADDEI DE CLÈVES, gentilhomme de la chambre du duc de Bavière Nieubourg, sergent-major du régiment de Don Andrea de Cantelmo, et commandant des forts de l'Écluse et sur la rivière de Gand à Bruges. Ses 16 quartiers de noblesse étaient : *Taddei, Caccini, Ricci, Bruni, Aldobrandini, Baroncelli, Grandfilioci, Manucci ; Clèves, Portugal, Marcke, Utenhove, Maulde, Leaucourt, Berghe, Bailleul.* Il épousa : 1° Anne *Goossins*, 2° Marie de *Lannoy*, fille de Guillaume, seigneur de Maingoval, gouverneur de Danme, et de Marie d'Hane. Les 8 quartiers de noblesse de Marie de Lannoy étaient : *Lannoy, le-Leu, Bronchorst, Boschuyzen de Guines, d'Hane, Bassevelde, Velare, la Vichte.* -- Marie de Lannoy épousa en 2^{des} noces, Henri de *Grouff*, père de Jean-Guillaume, qui suit,

dont (*d'Anne Goossins*) :

VIII. ANNE-CORNÉLIE TADDEI DE CLÈVES épousa à Bruges, le 6 février 1644, Jean-Guillaume de *Grouff d'Erkelens*, écuyer, bourgmestre du Franc de Bruges en 1648, 1660, 1661, de 1667 à 1671, né à Bruges le 17 février 1617, y décédé le 19 du même mois 1681, inhumé à Saint-Sauveur avec ses 16 quartiers : *Grouff van Erkelens, Van Diest, Engenieulant, Strabant ; Bertolff van Belven, Edinghen, Baersdorp, Mosscheroen, Lannoy*, etc. (comme ci-dessus VII),

dont :

IX. WOLFGAND-GUILLAUME DE GROUFF D'ERCKELENS, écuyer, époux de CATHERINE-FRANÇOISE DE BOUSSU, cités plus haut,

dont :

X. BAUDOUIN-JUSTIN DE GROUFF D'ERCKELENS, écuyer, seigneur de Warquignies, Mecquignies, Frameries, etc., né à Mons le 6 mars 1701, mort le 4 novembre 1751, épousa Marie-Joseph-Agnès de *Cussemenet de Dornon* née à Mons le 10 mars 1701, fille de Jean-François de Cussemenet de Dornon, écuyer, seigneur de Grand-Reng, et de Marie-Justine-Ignace de *le Tenre*, Dame d'Horruette (voir la *généalogie de la famille de Dornon*, dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 30, 1876, pp. 93 à 96).

dont :

XI. MARIE-PHILIPPINE-FLORENCE DE GROUFF D'ERCKELENS, née à Mons le 6 novembre 1734, y décédée le 13 octobre 1809, mariée à Sainte-Waudru, le 8 février 1762, à son cousin germain, Nicolas-Alexis de *Cussemenet de Dornon*, écuyer, seigneur de Jemappes, d'Horruette, né à Soignies en mai 1725, mort à Mons le 12 floréal an IX, fils de Guillaume-Alexandre et de Marie-Ferdinande de *Saint-Genois* (voir le COMTE JOSEPH DE SAINT-GENOIS, *Monuments Anciens*, t. 1, p. CIXI),

dont :

XII. JOSÉPHINE-FRANÇOISE-VICTOIRE DE CUSSEMET DE DORNON, née à Mons le 6 novembre 1771, y décédée le 8 février 1828, épousa à Mons le 9 ventôse an XII, Ernest-Eugène-François-Joseph de *Behault Dornon*, dit *du Cornet*, écuyer, né à Mons le 13 mai 1770 y décédé le 20 août 1838, servit à la Révolution brabançonne comme capitaine dans les troupes patriotiques et obtint reconnaissance de noblesse sous le nom de *de Behault Dornon*, le 19 juin 1827, fils d'Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard, licencié-ès-lois, avocat, puis conseiller au conseil souverain du Hainaut, échevin de Mons en 1770 et 1771, et d'Amélie-Joseph de *la Roche* (voir la *généalogie de la famille de Behault*, dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique de 1884*, pp. 40 à 100, et 1885, pp. 400 à 402),

dont :

XIII. Nicolas-Sisinie-Eugène DE BEHAULT DORNON, dit *de Warquignies*, écuyer, né au château du *Cornet* à Soignies, le 1^{er} novembre 1808, tenu sur les fonts à Saint-Vincent, le 3 suivant, par Nicolas *de Grouff d'Erckelens*, ancien seigneur de Warquignies, son grand'oncle, et par Waudru, baronne *de Royer de Dour*, née *de Behault*, sa tante, décédé à Louvain le 8 juin 1883, épousa à Louvain, le 20 septembre 1838, Reine-Jeanne-Marie *Desterdiù*, née à Louvain le 22 juin 1812, fille de Jean-Baptiste *Desterdiù*, procureur au conseil souverain de Brabant, notaire royal à Thielt-Saint-Martin, puis notaire impérial à Louvain, et de Marie-Catherine *Verhulst*,

Par arrêté ministériel du 27 décembre 1862, Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault fut nommé en qualité de plus proche parent, présentateur de la fondation créée par André Malapert, chanoine d'Anvers, par son testament du 23 décembre 1597, en faveur de ses parents, et rétablie par arrêté royal du 12 mai 1820. Il donna sa démission le 9 novembre 1871.

La parenté de M. de Behault résultait de sa descendance des Malapert, par les Dornon, les Grouff, les Boussu et les Pottier. Il était parent du testateur au 10^e degré.

dont :

XIV. Jean l'Évangéliste-Mariano-Armand DE BEHAULT DORNON, écuyer, attaché au ministère des affaires étrangères, membre effectif du cercle archéologique de Mons, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, né à Louvain le 14 août 1853, marié à Bruxelles le 11 août 1883, à Marie-Joséphine-Armande *Lambinon de Fleron*, née à Liège le 27 mars 1854, fille d'Albert-Joseph-Alphonse *Lambinon de Fleron* (voir concernant cette famille : *LOYENS, Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*, pp. 572 et suivantes) et de Marie-Eugénie *du Fays du Ry-d'Oneux*.

b. Marie-Florence de Boussu, morte à Mons le 26 mars 1743, épousa dans la même ville, le 3 juin 1698, Philippe-Emmanuel de la Catoire, seigneur de Ramignies, brigadier-colonel d'un régiment de cavalerie au service de S. M. C. Charles II, fils de Maximilien, seigneur d'Hergies, et de Madeleine de la Biche. Elle était veuve en 1719. La famille de la Catoire était d'une fort ancienne noblesse ; elle portait pour armoiries : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à la bande de gueules ; aux 2 et 3, d'azur à une étoile à six raies d'or.*

Marie-Florence de Boussu acquit la seigneurie de Warquignies, par acte du 7 février 1719, de Maximilienne-Anne-Marguerite de Mutzenicque, dame de Houtain-le-Val, etc., veuve en premières noces, de François-Ignace de la Croix, seigneur de Malbréau, demeurant à Valenciennes, et en secondes noces de Jean-Ignace-Ghislain de la Tramerie. La seigneurie de Warquignies était un fief ample dépendant des baronnies de Quiévrain et de Montignies-Saint-Christophe. Elle appartenait, au XVII^e siècle, à Jean de Felleries ; son frère, Claude, en hérita le 9 novembre 1686 et la vendit, par acte du 11 août 1691, à la dame de Mutzenicque. La seigneurie de Warquignies consistait « en un village à clocher ; en une maison seigneuriale enclose de murailles avec basse-cour et jardin ; en un jardin contenant le tiers de demi-bonier où il y a une maison, comme aussi d'un autre jardin tenant par-devant à la rue Aranston ; en 9 bonniers de terre et de prairies ; en un bois qui se taille tous les 12 ans ; en 6 muids 3 rasières et $\frac{5}{12}$ de vasseau d'avoine, 68 chapons et $\frac{5}{8}$; 200 livres 8 s. 2 d. en argent, le tout rentes seigneuriales ; en droits seigneuriaux ; en droits de bourgeoisie et confiscation d'homicides ; en droits de cambage de bière au brassin ; en droit de cens et d'entre-cens du gros et menu charbon de houille, et en toute justice haute, moyenne et basse. »

Marie-Florence de Boussu fit son testament, le 30 juin 1731. Voici des extraits de cette pièce curieuse :

« Dame Marie-Florence de Boussu, veuve de messire Philippe-Emmanuel de la Catoire, brigadier des armées du Roi, en bon sens, a fait son testament en la manière suivante :

« 1. Elle recommande son âme à Dieu, son créateur, le priant de vouloir la mettre au nombre de ses élus ;

« 2. Ordonne que son corps soit inhumé dans la chapelle de St. Estienne en l'église de Ste.-Waudru, sa paroisse, où son époux et ses ancêtres sont inhumés, et que ses funérailles y soient faites, ainsi qu'à son d. époux ;

« 3. Que soient célébrées sitôt après son décès le nombre de 300 messes à son intention et le repos de son âme, à la rétribution de sept patars ;

« 4. Elle veut que soit célébrée à perpétuité en ladite chapelle de St-Étienne chaque semaine une messe à l'honoraire de dix patars, et comme il pourrait arriver qu'on feroit difficulté ci-après de laisser desservir cette messe en lad. chapelle par rapport aux ornemens et luminaires, en cas que cela arrive, elle veut que ses héritiers fournissent ce qu'il conviendra à cet effet ;

« 5. Lègue à la dame comtesse de Rumignies, sa nièce, en récompense de ce qu'elle lui a tenu compagnie, sa toilette, la tapisserie et autres meubles meublant qui se trouveront au jour de son trépas en la chambre qui est au dessus la remise du carosse, sans y comprendre néanmoins les autres argenteries et dorure et bijoux qui pourroient aussi se trouver lors dans lad. chambre, ni l'or, ni l'argent, ni non plus les deux escribans ;

« 6. Comme la dame testatrice ne désire point que la terre et seigneurie de Warquignies soit vendue après son trépas et qu'en ce cas elle appartiendra selon loi à messire Baudouin-Justin de Grouff, son neveu, elle ordonne que sond. neveu donne de ses propres deniers à lad. dame de Rumignies, sa sœur, par forme d'équivalent, la somme de douze mille livres une fois argent courant ;

« 7. Que si led. Sr. de Grouff refusoit de donner la dite somme

à sad. sœur, elle veut en ce cas que sad. terre et seigneurie de Warquignies (dont ellé s'est déshéritée) soit vendue après son trépas et les deniers appartenir à sesd. neveux et nièce par moitié ;

« 8. Elle veut que Marguerite Du Bois, sa fille de chambre, et Toussaint Papegaije, son cocher, au cas qu'ils soient encore à son service au jour de son trépas, jouissent de 250 livres de rente ;

« 9. A Pierre Joseph Caqueux, son valet, elle souhaite que ses héritiers lui donne une gratification telle qu'ils trouveront bon ;

« 10. Elle institue pour ses héritiers led. Messire Baudouin-Justin de Grouff et la d. Dame comtesse de Rumignies, ordonnant, etc. ; (suit une longue énumération de propriétés et de rentes).

« 11. Comme monsieur de Boussu a augmenté notablement la fondation que monsieur Georges Malapert avoit commencée dans la chapelle St.-Estienne en l'église de Ste-Waudru, à Mons, désirant suivre de si bons exemples, ma volonté est qu'outre toutes les messes qu'on célèbre dans lad. chapelle, je veux qu'on en célèbre encore une toutes les semaines de l'année ; à cet effet, je veux que l'on prenne sur mon hérédité mobilière 60 pistoles qui seront appliquées à l'achat de quelque rente par les exécuteurs de mon testament. Et comme le salut que j'ai fait faire une fois l'an dans lad. chapelle n'est pas fondé, désirant que l'on continue après ma mort, j'ordonne qu'on prenne une fois cinq pistoles sur madite hérédité, etc. ;

« 12. Quant aux arrérages des rentes dues par les États de cette province, ville de Mons et tous autres communautés qui seront dûs à mon trépas, je veux que la dame comtesse de Rumignies et le comte, son époux, jouissent de la moitié d'iceux, etc. ;

« 13. Je souhaite que mes héritiers partagent entre eux les meubles qui se trouveront au jour de mon trépas dans la grande chambre au-dessus de la salle, leur deffendant de les vendre publiquement ;

« 14. Je veux que tous les ornemens que j'ai fait pour l'église de Warquignies lui soient délivrés sitôt mon trépas ;

« 15. Je veux sitôt que après mon trépas les exécuteurs dud. testament mettent en mains d'Anne-Philippe-Claire-Joseph de Grouff, ma petite nièce, un bassin en oval d'argent, avec une petite aiguière aussi d'argent, dont le pied est godroné, pour par elle en jouir en propriété ; item, 300 fl. pour la placer en pension dans un couvent et à sa sortie servir à ses menus plaisirs ;

« 16. Je veux qu'après ma mort soient faites cinq parts le plus égales que faire se pourra, par estimation, de tous mes diamans, fines perles, pierres précieuses et de tous autres bijoux, $\frac{1}{5}$ à la comtesse de Rumignies et les $\frac{4}{5}$ à mes petites nièces mesdemoiselles de Grouff, etc..

« A Mons, le 30 juin 1731.

Signé : M. F. de Boussu de la Catoire.

N. A. de Behault.

P. HANICQ. »

« Le XVII^e septembre XVJ^e septante-sept, elle releva 2 fiefs situés à Blaugies et Jemappes par le trépas de feu sr. Phls de Boussu, Seigneur de Mecquignies, son père, arrivé le XXVj septembre 1675. » (v. ST. GENOIS, *Mon. Anc.*, t. 1^{er}, f^o CIXIX).

VIII. CHARLES DE BOUSSU, écuyer, seigneur d'Aumeries, échevin de Mons en 1626, maître de l'artillerie de cette ville en 1633, né dans cette localité le 1^{er} juillet 1604, y décédé le 14 février 1639, épousa, aussi à Mons, le 22 janvier 1628, Marie-Madeleine du Mont (*Bandé de sinople et d'or de 7 pièces, au franc canton d'argent à 3 fleurs de lys de sable*), dame d'Audignies, de Moriausart et de Schayslinghe, décédée le 6 octobre 1662, fille de Guillaume, seigneur d'Audignies et de Schayslinghe, premier conseiller à la cour souveraine de Mons, grand bailli portatif du Hainaut, et d'Agnès de Buzegnies, dame de Moriaudsart. Marie du Mont convola en secondes noces avec Louis Bruneau, écuyer, veuf de Marie de Boussu, cité ci-dessus.

Marie du Mont fut inhumée dans le chœur de l'église des

Récollets à Bavay ; on y voit encore son épitaphe ainsi conçue :

Icy gist le corps d'honorable dame madame Marie du Mont, en son vivant dame d'Audignies, Aulmerie, Schaisinghem, Moreausart, etc., vefve de feu honorable home Messire Charles de Boussu, écuyer, seigneur d'Aulmerie, laquelle tréspassa le 6 octobre 1662. Priez Dieu pour son âme.

Je possède dans mes papiers de famille le contrat de mariage que firent à Mons le 12 janvier 1628, Charles de Boussu et Marie du Mont ; il commence en ces termes : « Nous Pierre Mangon, tant en qualité de notaire apostolic et impérial admis par monseigneur le Grand Bailly et souverain officier du pays et comté de Haijnau que d'homme de fief d'icelluy pays et de la noble et souveraine Cour à Mons, Nicolas et Georges Lencol et Grégoire de Mons, aussij hommes de fiefs dudt. pays et cour de Mons, tant en lasudite qualité que de témoins, scavoir faisons à tous que par-devant nous quy pour ce y fusmes spécialement requis et appelés èsdictes qualités, comparurent en leurs personnes messieurs Adrian de Boussu, premier conseiller du Roy en son conseil ordinaire de Haynau et premier officier du grand bailliage d'icelluy pays, et Charles de Boussu, sr. d'Aulmeries, son fils aîné, assistez de leurs parents et amis cy-ensuivants déclarez asscavoir de damoiselle Jeanne Malapert, vesve du fû sr. du Préau, tante, du costé paternel, de Georges Buisseret, Sr. de Mur, oncle, du costé maternel, aussy de Loijs Bruneau des Sars, et bailly du noble et vénérable chapistre de Madame Ste-Aldeghonde de Maubeuge, beau-fils dudit Sr. Conseiller, et Mre Charles Thonnelaire, bailly de Boussoit, cousin d'une part. Et Damoiselle Agnès de Buzegnies, vesve de fû monsieur Guillaume du Mont, vivant Sr. d'Audegnies et aussy premier conseiller de sa Majesté en sondit conseil ordinaire de Haijnau et premier officier dudit Grand Baillage, accompagnée de damoiselle Marie du Mont, sa fille, de laquelle elle se faisoit fort. Assistée de monsieur mre. Gilles du Mont, prévost et chanoine

du vénérable Chappittre Monseigneur Saint-Vincent à Soignies, oncle paternel, Jean du Mont, licentié ès droicts, Sr. du Cochet, et Guillaume du Mont, ses frères, Elij de Buignies, conseiller du noble et illustre chappittre Madame Ste.-Wauldrut et advocat de laditte Cour, son bel oncle, et Nicolas Brassart, aussy licentié ès droicts et advocat d'icelle Cour, son cousin maternel issu de germain, d'aulture part, etc. »

De ce mariage naquirent deux filles :

1^o François de Boussu, morte jeune.

2^o Marie-Agnès de Boussu, dame d'Audignies, Moriansart, Schayslingheu et d'Aumeries, née à Mons, le 9 février 1609, morte en cette ville le 26 février 1655 ; après le service solennel qui fut célébré à Sainte-Waudru, à Mons, le 11 mars 1655, son corps fut transporté momentanément aux Carmes puis, dès que le caveau fut prêt, à l'église des Récollets à Bavay où se voyait son épitaphe. Elle épousa à Mons le 6 janvier 1650, Florentin *van Dam*, chevalier, (*coupé de gueules sur sable à 3 tours malor-données de 2 étages d'argent, une sur le gueules et deux sur le sable*), né à Berlaymont le 25 novembre 1621, mort le 26 septembre 1690, colonel d'un régiment de 1400 hommes au service des États-Généraux, bailli du comté de Berlaymont, par commission du 12 juillet 1653, fils de Jean, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne Philippe II, bailli du comté de Berlaymont, commandant du château de Rupelmonde, et de dame Thérèse de Pasffenrode.

« Il était petit-fils de Nicolas, en son tems, » dit un manuscrit de la Bibliothèque héraldique du Ministère des affaires étrangères, « Bourg mestre de La Haye, et d'Anne de Jonge de Baertwyck ». La famille *de Dam* a été élevée depuis à la dignité de baron et de vicomte. (Voir la généalogie de la famille de Dam, *Ann. de la Noblesse de Belgique*, t. 16, pages 83 et 388). Florentin *van Dam* fut enterré dans l'église du couvent des Sœurs-Grises à Berlaymont, avec cette épitaphe : *Ici repose Messire Florent*

van Dam, décédé le 26 septembre 1690. Il fut colonel d'un Régiment d'Infanterie de quatorze cents hommes, au service des Etats Généraux des Provinces Unies. Noble et vertueuse Dame, Madame Marie-Agnès de Boussu, son épouse, dame d'Audignies, Aulmeries, Schaiassinghe et Moreausart, décédée le 26 février 1655. Priez Dieu pour leurs âmes.

« Le XXIII^e décembre XVII^e quarante-sept, damoiselle Marie-Agnès de Boussu a relevé une rente de.... par le trépas de M. Adrien de Boussu, son grand père, dû sur le fief gisant à Ellignies » (*v. ST. GENOIS, Mon. Anc., t. I, f^o CLXX*).

Le comte Joseph de Saint-Genois a publié dans les *Mon. Anc.*, t. 1^{er}, f^o CLXV, un tableau intitulé :

« Postérité de Marie-Agnès de Boussu, trisayeulle de Mathilde-Eugénie-Henriette de Dam, chanoinesse au chapitre de Mons, petite-fille d'Adrien de Boussu, grand bailli portatif du Hainaut, lequel Adrien était né de Françoise de Gosseau, 2^e épouse de Jean de Boussu, auteur de la branche ainée et 5^e ayeul d'Isabelle-Christine-Marie-Joseph-Waudru-Théodore de Boussu, née le 3 juillet 1763, épouse du comte Joseph de Saint Genois, pair de Mortagne, etc.... »

Il s'éleva de vives contestations sur la noblesse de la famille de Boussu, quand Mathilde-Eugénie-Henriette-Joseph de Dam, fille de François-Albert-Camille, vicomte de Dam, chambellan de L. L. M. M. et lieutenant-colonel au régiment de Kaunitz, et d'Antoinette-Amélie-Joseph de Rodoan, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, demanda son entrée comme chanoinesse au chapitre noble de Moustier. Les papiers de la famille de Boussu que nous possédons actuellement au grand complet, nous sont venus par héritage de la famille de Dornon qui les avait hérités elle-même de la famille de Grouff. Des membres de cette dernière famille avaient eu besoin de ces titres pour leur admission à l'État noble du Hainaut. Depuis ces papiers étaient restés enfouis dans l'oubli et voilà comment il se fit que le vicomte de Dam ne parvint

pas à recueillir les pièces nécessaires pour former les quartiers de noblesse exigés pour l'admission de sa fille au chapitre de Moustier. De là des contestations, des discussions, des assertions et même des affirmations absolument fausses et ridicules, touchant la noblesse de la famille de Boussu. Celle-ci était de noblesse de race et avait, en outre, obtenu à différentes époques, comme on l'a vu, des lettres patentes de noblesse. Il n'y avait donc pas lieu d'appliquer ici la jurisprudence héraldique des Pays-Bas qui avait décrété que les charges nobles n'étaient pas anoblissantes et que la noblesse résultait uniquement de la commission. Ce principe particulier à notre pays fut, à tort, examiné au sujet de la noblesse de la branche cadette de la famille de Boussu.

Cet examen est curieux au point de vue des grossières erreurs où l'on peut verser faute de documents. En voici le texte :

« Réflexions touchant la famille d'Adrien de Boussu.

Adrien de Boussu fut fait conseiller à Mons l'an 1626 (cela doit être prouvé, savoir s'il fut 1^{er} conseiller) et il a épousé Catherine Bosquet (sic) dont Charles de Boussu est né le 1 juillet 1604, conséquemment si le dit Adrien père n'a acquit d'autre noblesse que la consulaire, elle ne peut être transmise à Charles qui étoit né 22 ans avant et conséquemment Charles est roturier, son père n'ayant put lui donner ce qu'il n'avoit pas (!) On dit qu'il y a un placart qui anoblit tous les Présidens et leur descend^{ts} ; il doit être bien examiné pour connoître la vérité et pour savoir s'il comprend les enfans nés et.à naître ; de plus, si les 1^{ers} conseil. (dont le susnommé Adrien de Boussu l'étoit à Mons) jouissaient dans ce tems du même privilège que les présidens d'aujourd'hui dont il en doit être fait mention dans le dit placard, sinon Charles est roturier bien qu'il ait des lettres d'anoblissement (?). Que le dit Adrien n'avoit pas acquit d'autre noblesse que la consulaire et de sa personne. Voyr le baptistaire de Charles de Boussu, son fils, où il n'y est fait aucune mention de la noblesse d'Adrien ni de Charles, chose

qu'un noble a fait, un nouveau anoblit n'omettra pas (!). Les épitaphes produites sont postérieures à la naissance d'Adrien de Boussu, peut-être que ce sont celles que les héritiers auront fait mettre en mémoire d'Adrien et de Charles de Boussu. Si on produisait des titres de noblesse de la famille de Boussu, comme ils s'en trouvent plusieurs du même nom, il faut bien examiner si c'est la même; dans ce cas, pour prouver la noblesse d'Adrien de Boussu, ces titres doivent faire conster que le père d'Adrien et de son frère ou autres ascend^{ts} d'Adrien, étoient nobles; mais s'il constoit par titre que le frère d'Adrien étoit noble, on ne peut tirer une conséquence qu'Adrien l'est de même, il n'est pas rare de trouver des familles dont un frère qui a prospéré se fait anoblir et les autres restent dans la roture. On alléguera peut-être que la famille est éteinte, comme on fera conster par la déclaration des plus proches parents de Boussu, et conséquemment, on a satisfait au règlement de S. M. I. et R. Ap. On admettra cela en cas que la dite famille soit éteinte depuis des siècles, *de façon qui ne seroit pas possible de découvrir les héritiers chez qui reposent les titres de la famille*, cela ne milite pas ici, voici la preuve : Charles de Boussu, fils d'Adrien, a épousé Marie du Mont, dame d'Audignies, fille unique de Guillaume du Mont, seigneur d'Audignies, nommé 1^{er} conseiller à Mons, le 16 juin 1623; le dit Charles de Boussu est mort le 12 feb. 1623 ou 28, sa veuve Marie du Mont a épousé en 2^{des} noces Louis Brusnau (sic), S^r de Petitsart; elle est morte le 6 octobre 1669, et gist avec son second mary aux Récollets, à Bavay; elle eut du premier lit une fille unique nommée Marie-Agnès de Boussu, fille de Charles de Boussu, donc il est apparant que ladite Marie-Agnès de Boussu étoit née avant la promotion d'Adrien, son grand père, au consulat à Mons, ergo elle est née d'un père roturier. Ladite Marie-Agnès de Boussu épousa le 6 janvier 1650, Florent van Dam, écuyer, bailly du comté de Berlaymont, dont la branche de Florent van Dam existe encore aujourd'hui dans la

personne de N. van Dam, baron d'Audignies, officier au service des Etats-Généraux, présentement au château d'Audegnies, près de Bavay ; il est certain que possédant la seigneurie d'Audegnies et les biens de Marie-Agnès de Boussu, fille de Charles et de Marie du Mont, dame d'Audignies, *il doit avoir saisis les titres de la famille de Boussu* ; de plus, Jean-François de Boussu, S^r du Mur en Escaudin, et Gilles-Joseph de Boussu, échevin de Mons, son frère, dont l'un des deux a fait l'*Histoire de Mons*, descendent d'Adrien de Boussu (!) ou tout au moins sont de la même famille puisque M. le vicomte de Dam a produit ladite histoire pour prouver la noblesse de la famille de Boussu. Nota que Jean-François et Gilles-Joseph, frères, ont été seulement anoblis le 30 juillet 1717, comme celui qui a fait l'*Histoire de Mons* est mort depuis peut-être 30 ans et qu'il doit avoir eu de ses fils à l'abbaye du Val à Mons, *il n'est pas difficile à M. le vicomte de Dam de connaître ses héritiers chez qui il trouveroit les titres de la famille de Boussu*. Sans avoir recours aux déclarations des proches que j'estime n'avoir lieu, en ce cas, *puisque'on peut récupérer les titres chez les alliés de la famille de Boussu* ; de plus ceux qui pourroient déclarer sont morts. En cas que la noblesse du père d'Adrien de Boussu ou d'autre de ses ascendants soit prouvée par lettres-patentes des souverains, les dites lettres-patentes doivent être exhibées en original pour y voir le véritable signé du souverain et si elles sont en dues formes ; en outre, pour que les dites lettres patentes soient valables, elles doivent être intervenues et passées aux consaux... etc., etc. »

Sur ce rapport rédigé d'une façon absurde et faute de la possession des titres si précieux de la famille de Boussu (titres qui avaient servi à l'entrée aux États nobles du Hainaut et qui, à cette époque, se trouvaient relégués dans l'oubli chez M^r de Dornon), l'abbesse et les chanoinesses du chapitre de Moustier, induites en erreur, donnèrent la réponse ci-après à la demande de Louise de Dam.

« Point d'office donné à certains quartiers de M^{lle} de Dam. Messire François-Albert-Cornil, vicomte de Dam, ayant présenté au Chapitre noble de Moustier, le 16 septembre 1772, les preuves de M^{lle} Louise-Henriette-Joseph de Dam, sa fille, pourvue d'une prébende au dit chapitre par patentes de S. M. I. R. Ap. en date du 3 août de la dite année.

« Nous dame abbesse et demoiselles chanoinesses du noble chapitre de Moustier ayant prudemment examiné les dites preuves que dessus et voulans en conséquence nous conformer au règlement de S. M. en date du 3 septembre 1769, avons trouvé convenir de demander ce qui suit :

« 1^o Que soit prouvé de plus près la noblesse de dame Marie-Agnès de Boussu, trisayeule de la récipiendaire, attendu que selon la dernière clause de l'art. 5 du régl., elle doit être fille d'un père noble. Et comme dans son baptistaire du 26 juin 1628, son père n'at aucun titre de noblesse, non plus qu'il n'en at dans le sien en date du 1 juillet 1604, il paraît que, selon l'interprétation en date du 3 novembre 1770 donné audit art. 5 du règlement par L. A. R., elle ne peut être admise au rang des trisayeules nobles.

« Il conste cependant qu'Adrien de Boussu, père-grand de la dame Marie-Agnès de Boussu, a été créé premier clerc en 1624 et premier conseiller en 1626 du conseil d'Hainaut, employ qu'on a lieu d'estimer qui l'a anoblit deux ans avant la naissance de sa dite petite-fille ; mais comme cette charge ou employ ne peut transmettre aucun titre de noblesse à Charles, son fils, né en 1604, il s'ensuit que ce dernier n'a put communiquer à sa fille une qualité qu'il n'avoit point lui-même.

« 2^o Qu'il soit prouvé de plus près la filiation de messire Florent d'Orke, etc. etc. » (Suivent les autres points d'office).

(Copie d'un extrait du « *Registre où sont anottées les réceptions des Dames de Moustier* » dont j'ai reçu communication de feu M. le baron de Hérissé, le généalogiste si érudit.)

Quoi qu'il en soit on a dû reconnaître l'authenticité de la noblesse de la famille de Boussu, car onze ans plus tard, Louise-Henriette-Josèphe-Ghislaine, vicomtesse de Dam, fut reçue chanoinesse de Moustier, le 2 septembre 1783, avec les quartiers suivants : *Dam, Boussu, Arckel, Dimmer, Lamberti, Hardevuyt, Melis, Vlooswyck; Rodoan, Franeau d'Hyon, Rivière, Briois; Chastel de la Howarderie, Buirette, Hamayde, Renard.*

* * *

Voici des personnages de la famille de Boussu, de Mons, que nous n'avons su rattacher :

On voit dans les *Registres de draps des morts*, au dépôt des Archives de l'État, à Mons :

1506. « *Item*, le xii^e de juing oudit an, en la dite église madame Sainte-Wauldrud, à la première messe, service *Loys de Boussut*, à la requeste mademoiselle *de Mastaing*, fut levet un demi-Philippe d'or de xxv solz. »

Juin 1519. « *Item*, pour ung (*drap*) de moyen estat mis au service de la femme *Jacques de Boussut* lx solz. »

Juillet 1531. « *Item*, pour le drap et estat de bourgeois mis au service *Jacques de Boussut*. x livres. »

Novembre 1531. « Pour le drap de moyen estat mis au service du fils *Nicolas de Boussut* lx solz. »

1544, avril. « Pour le drap de petit estat mis à Sire *Loys de Boussut* xx solz. »

1578, le 18 novembre. « Ung estat de bourgeois pour la veuve *Jehan de Boussut*, enterrée aux Cordeliers x livres. »

1578. « Le xxvij novembre. Ung estat de bourgeois pour *Franchois de Boussu* x livres. »

Voici, d'après les *Tables des actes des anciens registres paroissiaux de l'État civil de Mons* de M. Théodore Bernier, notre

nonoré collègue, (tables qui nous ont si puissamment aidé pour la vérification des datés), encore d'autres personnages de la famille de Boussu que nous n'avons pu rattacher à l'arbre généalogique :

Vincent de Boussu épousa, le 27 avril 1588, Anne *Haij*.

Adrienne de Boussu épousa, le 10 janvier 1600, Jacques *du Vezon*.

—
Martin de Boussu épousa, le 20 août 1606, Éléonore *le Teuillier*.

Il mourut le 17 janvier 1640 ;

dont :

1° Marie de Boussu, née le 2 juillet 1607.

2° Jean de Boussu, né le 2 août 1608.

3° Françoise de Boussu, née le 24 avril 1610.

4° Jacques de Boussu, né le 10 décembre 1611.

5° Marie de Boussu, née le 28 septembre 1613.

6° Charles de Boussu, né le 11 avril 1615.

7° Françoise de Boussu, 2^{de} du nom, née le 13 février 1616.

—
Nicolas de Boussu épousa, le 16 janvier 1606, Catherine *Deppe*,

dont :

1° Gilles de Boussu, né le 2 septembre 1612.

2° Catherine de Boussu, née à Mons le 29 mars 1610.

—
Marie de Boussu épousa, le 16 janvier 1607, Laurent *du Fief*.

—
Charles de Boussu épousa, le 17 janvier 1725, Marie-Françoise *Hanot*,

dont :

1° Charles de Boussu, né le 23 avril 1624.

- 2° Françoise de Boussu, née le 6 mars 1626.
 3° Catherine de Boussu, née le 8 mai 1628.
 4° Marie-Françoise de Boussu, née le 7 novembre 1629.
 5° Jean de Boussu, né le 7 décembre 1630.
 6° Charles de Boussu, 2^d du nom, né le 21 mars 1632.
 7° Anne de Boussu, née le 17 mars 1634.
 8° Charles de Boussu, 3^e du nom, né le 12 janvier 1637.

—
 Marguerite de Boussu épousa, le 27 février 1678, Charles *de Reume*.

—
 Robert de Boussu épousa Marie *Pire*,

dont :

François-Joseph de Boussu, né le 21 novembre 1697.

—
 Marcel de Boussu épousa Françoise *Legout*,

dont :

Jacques-Philippe de Boussu, né à Mons le 6 juillet 1678.

—
 Jacques de Boussu, homme de fief du comté du Hainaut, le 21 novembre 1569, secrétaire de Jean Bulté, Greffier des Dames du Chapitre Noble de S^te-Waudru, épousa Jeanne *Moreau*,

dont :

- 1° Martin de Boussu, né le 4 décembre 1583.
 2° Marie de Boussu, née le 3 juillet 1586.
 3° Jeanne de Boussu, née le 1 août 1589.
 4° Françoise de Boussu, née le 23 février 1592.
 5° Marguerite de Boussu, née le 22 octobre 1598.

—
 Charles de Boussu épousa Catherine *Simon*,

dont :

- 1° Jean de Boussu, né le 27 mars 1584.
- 2° Nicolas de Boussu, né le 31 janvier 1587.
- 3° Charles de Boussu, né le 31 août 1589.

—
Charles de Boussu épousa Catherine *Monfils*,

dont :

- 1° Marie de Boussu, née le 30 septembre 1594.
- 2° Jean de Boussu, né le 1 janvier 1598.

—
Louis de Boussu épousa Charlotte *Noël*,

dont :

Gobert de Boussu, né le 6 octobre 1606.

—
Philippe de Boussu épousa *Élisabeth Grassy*,

dont :

Élisabeth-Camille de Boussut, née le 12 novembre 1633.

—
Philippe de Boussu épousa Françoise *Deutrec*,

dont :

- 1° Catherine-Françoise de Boussu, née le 24 décembre 1651.
- 2° Marie-Françoise de Boussu, née le 15 février 1653.

—
Françoise de Boussu, morte le 13 septembre 1669 avait épousé le 10 février 1631, Jacques *du Quesnoy*.

Marie de Boussu épousa, le 15 mai 1632, Simon *Mochet*.

Marguerite de Boussu, morte le 20 janvier 1650, épousa, le 26 juillet 1684 Michel *Boulle*.

Jean de Boussu épousa, le 20 avril 1637, Marie *Larmoieur*.

Charles de Boussu épousa, le 15 septembre 1644, Catherine *Grandmont*.

Jeanne-Gillette de Boussu épousa, le 6 février 1652, Lambert *Jehu*.

N. de Boussu épousa, le 8 mars 1654, Jeanne *Favart*.

Claude de Boussu, mort le 22 décembre 1689, avait épousé, le 29 janvier 1659, Marguerite *de Ruelle*.

—
Jean de Boussu épousa Marguerite *Pieresse*,

dont :

Anne-Thérèse de Boussu, née le 31 octobre 1625.

—
Charles de Boussu épousa Catherine *Beaumont*,

dont :

1° Gérard de Boussu, né le 14 février 1646.

2° Marie-Jeanne de Boussu, née le 28 août 1650.

—
Jacques de Boussu épousa Marie *Buissi*,

dont :

Anna-Alberte de Boussu, née à Mons le 23 novembre 1655.

—
David de Boussu épousa Marie *Riche*,

dont :

Marie-Thérèse de Boussu, née le 15 septembre 1691.

— DÉCÈS. —

Adrienne de Boussu, mourut le 17 août 1611 ; Martin de Boussu, le 17 août 1616 ; M^r de Boussu, le 27 septembre 1625 ; l'enfant de Boussu, le 21 juillet 1627 ; le docteur de Boussu, le 7 avril 1631, sa femme le 21 avril 1644 ; l'enfant de Boussu, le 29 avril 1637 ; la veuve de Boussu, le 19 novembre 1637 ; Hélène de Boussu, le 15 octobre 1646 ; Jeanne de Boussu, le

18 mars 1647 ; le docteur de Boussu, le 27 mars 1648 ; Françoise de Boussu, le 13 avril 1650 ; M^{me} de Boussu, le 29 décembre 1651 ; M^{me} de Boussu, le 19 octobre 1655 ; Jeanne de Boussu, le 14 janvier 1664 ; Madeleine de Boussu, le 7 novembre 1667 ; Jeanne de Boussu, le 22 janvier 1670 ; Gaspard de Boussu, le 20 avril 1670 ; Jean de Boussu, le 22 janvier 1670 ; l'enfant de Boussu, le 29 septembre 1673 ; l'enfant de Boussu, le 6 octobre 1674 ; Adrien de Boussu, le 7 octobre 1675 ; Adrien de Boussu, le 3 janvier 1683 ; Marie de Boussu, le 22 août 1685 ; Albert de Boussu, le 12 mars 1695 ; Isabelle de Boussu, le 11 décembre 1737.

—

Voici quelques personnages portant le nom de de Boussu et que nous présumons également faire partie de la famille de Boussu de Mons.

1339, 8 février. Lettres de *Gérard, sire de Boussut*, prévôt de Couving et de 6 de ses hommes de fief contenant le desheritement fait Jean de le Malaise, Eccuyer, et *Margerite de Boussut* sa femme ayant veuve de Gilles de Maçons, Ecuyer, et fille de *Goymal de Boussut* de tout le fief et douaire qu'elle avait de son dict feu mari et qu'elle tenait du château de Chimay avec une somme de 300 livres à reprendre sur le dit fief échue à la dite Marguerite de Boussut par le décès de *Jean de Boussut*, Ecuyer, son oncle... etc.

(COMTE JOSEPH DE SAINT GÉNOIS, *Mon. Anc., Archives de Lille.* — T. II. p. 28).

1471, 20 mars. Mandement par lequel le duc de Bourgogne charge le grand Bailli de Hainaut de s'informer de la vérité des faits exposés dans une requête qui lui avait été présentée en audience de la part des neuf villes du Sart de Chimai :

« Mon très redoubté et souverain seigneur et prince les bonnes gens de vos nœf villes au Sart de Cimay... vous remonstrent que

au temps que vous etiés devant Piguequy les Franchois entrèrent au pays de Haynnau et repassèrent, par les dites noëf villes... Et avœc ce, pour ce que *Jehan de Boussut* à présent bailli de Cimay, par contrainte fist aller à Cimay les gens des dites IX villes qui devoient garder vostre thour de Villers et que en la dite thour n'avoit que deux femmes, etc. etc... »

(LÉOPOLD DEVILLERS. *Inventaire des archives de l'état du Hainaut*, T. I, page 18).

* * *

1528. Il existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles, un petit livre fort rare (catalogue Van Hulsem N° 3941^a.) contenant trois thèses soutenues par *Nicolas de Boussut*, docteur ès arts et médecine, devant l'université de Louvain.

Voici le texte du premier feuillet de ce curieux opuscule que nous transcrivons sans les nombreuses abréviations qui y figurent :

« Nicolai de Boussut Artium et Medicine Doctoris trium questionum quodlibetarum definitio.

Prima :

« Plaga terre medie zone celi subjacens quam adustam ac torridam vocant habitabilis sit necne.

Secunda :

« Quomodo apud Scitas sive Tartaros Neuri in lupes et rursus in eos qui fuere mutantur ubi

tamen omnium philozophantium sententiã species rerum in se invicem transmutari nequeunt nisi in sua elementa resolvantur.

Tercia :

« Quomodo turbith complexionem calidum et siccum attrahit et educit phlegma. ubi tamen Galienus sententia tertio (libro) de simplici medicina humorem proprium attrahit et educit. quod sibi similis sit et non contraria.

« Lovanii apud Gilbertum Maes. Anno Virginei partus M. D. xxviij. Mense May Die Penultima. »

« Beghinaige, Nicolas de Boussut dit le Mouze, et la vesve Loys de Boussut, sur leurs maisons et heritaiges d'une teneur, gisans oultre le pont du Beghinaige tenant à la ruelle d'entre les dittes maisons et rivière de Trouille, etc. » (*Bulletins des Séances du Cercle Archéologique de Mons*, 2^e Série, 1868. p. 430).

1655. 26 février. « Philippe de Boussu, fils Jean, natif de Liessies demeurant à Fournies ».

(Dépôt précité. — Extraits du *Registre des hommes de fiefs* N^o 349 — de 1642 à 1679).

1709, 5 juillet « *Anthoine de Boussu*, fils d'Anthoine, natif de Chimay » homme de fief du comté de Hainaut.

(Dépôt précité. — Extraits du *Registre des hommes de fiefs*. N° 350, fol° 59, — de 1675 à 1731).

ARMAND DE BEHAULT DORNON.

Bruxelles, le 25 avril 1886.

Note de l'auteur. Les papiers de famille que j'invoque dans le cours de ce travail, font partie, depuis 1888, du Dépôt des Archives de l'Etat, à Mons, les familles de Behault Dornon, d'Ardembourg de Gibiecq et Paternostre de Dornon ayant fait don au Gouvernement de toutes les archives qu'elles possédaient en commun.
